

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 545^e séance intensive tenue le 3 décembre 2012,
à 9 h 30, à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le recteur : M. Guy Breton; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable : Mme Louise Béliveau; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification : Mme Anne-Marie Boisvert; la vice-rectrice aux relations internationales, à la francophonie et aux partenariats institutionnels : Mme Hélène David, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau; le vice-recteur aux grands projets académiques : M. Joseph Hubert; le vice-recteur aux études : M. Raymond Lalande; la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation : Mme Geneviève Tanguay; les doyens : Mme Hélène Boisjoly, M. Gérard Boismenu, M. Jean-Claude Breton, M. Michel Carrier, M. Roch Chouinard, Mme Francine Girard, M. Gilles Lavigne, M. Pierre Moreau, Mme Isabelle Panneton, Mme Louise Poirier; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; le directeur du Département de kinésiologie : M. François Prince; le directeur général de la Direction générale des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : Mme Annie Angers, M. Christian Baron, Mme Renée Béland, M. Milton Campos, Mme Anne Charbonneau, M. Jean-Marc Charron, M. Hugues Cormier, Mme Lyne Da Sylva, M. Jérôme Del Castillo, Mme José Dubois, M. Daniel Dubreuil, Mme Aude Dufresne, Mme Fabie Duhamel, M. Louis Dumont, Mme Roseline Garon, M. Claude Giasson, Mme France Houle, Mme Arlette Kolta, Mme Sheila Laverty, M. Amissi Manirabona, Mme Marie Marquis, M. Laurence McFalls, M. Serge Montplaisir, M. Antonio Nanci, Mme Lucie Parent, M. Jean Portugais, M. Samir Saul, M. Sébastien Sauvé, M. François Schiettekatte, M. Jean-Pierre Vaillancourt, M. Luc Valiquette, Mme Sylvie Vandaele; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Renée Delaquis, Mme Lisette Gagnon, M. François Le Borgne, M. David Lewis, Mme Guylaine Messier, Mme Sylvie Paquette, M. Laval Rioux, M. Richard J. Paradis, Mme Ekaterina Piskunova, M. Jean-Guy Sylvestre; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Christian Masclé; les représentants des étudiants : M. Vincent Fournier Gosselin, M. Colin Jauffret, M. Philippe Lamontagne, Mme Mireille Mercier-Roy, M. Robin Mercier-Villeneuve, M. Mychel Pineault; un membre nommé par le Conseil de l'Université : Mme Thérèse Cabana; les représentants du personnel : M. Mario Grégoire, Mme Margaret Lapointe, M. Éric Romano; les représentants des cadres et professionnels : M. Pierre Ménard-Tremblay, Mme Danielle Morin; les observateurs : M. Jean-Pierre Blondin, Mme Flavie Côté, M. Pierre Lemieux, Mme Sylvie Monier, M. Matthew Nowakowski, M. Jean Renaud.

ABSENTS : un doyen : M. Guy Lefebvre; le directeur de l'École polytechnique : M. Christophe Guy; le directeur de l'École HEC Montréal : M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : M. Karim Benyekhlef, Mme Dianne Casoni, M. Gérald Domon, Mme Marie Hatem, Mme Julie Messier, Mme Maria Rosaria Pandolfi, M. Jean-Luc Senécal, Mme Marion Vacheret, Mme France Varin; une représentante du personnel enseignant : Mme Nicole Lavergne; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Koclas; un représentant des cadres et professionnels : M. Jean-Philippe Fortin; les observateurs : Mme Dominique Bérubé, Mme Josée Bourguignon, M. Serge Brochu, M. Alain Charbonneau, M. Robert Couvrette, Mme Paule Des Rivières, M. Yvon Pinel, Mme Annie Sabourin.

EXCUSÉS : le président des délibérations : M. Serge Larochelle; les doyens : M. Christian Blanchette, M. Giovanni De Paoli; les représentants du corps professoral : M. Pierre Bourgouin, Mme Marie-Thérèse Chicha, Mme Sylvie Cossette, Mme Monique Desroches, M. Philippe Gauthier, M. Gonzalo Lizarralde, Mme Claude Mailhot, M. Claude Marois, M. Maurice Tardif, Mme Nathalie Trépanier; les représentants des étudiants : Mme Nadège Alonso, M. Robert Martin; les observateurs : M. Simon Carrier, M. Pierre Chenard, M. Jean-Louis Richer.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M. Guy Breton
<u>SUPPLÉANTE AU PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	Mme Frédérique Gardye
<u>SECRÉTAIRE</u> :	M. Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme Anne Mc Manus

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nomination récente

Professeurs titulaires, agrégés ou adjoints élus par l'assemblée de chacune des facultés

Faculté de l'aménagement

M. Gonzalo Lizarralde, professeur agrégé à l'École d'architecture de la Faculté de l'aménagement

Fin de mandat

Professeurs titulaires, agrégés ou adjoints élus par l'assemblée de chacune des facultés

École d'optométrie

M. Langis Michaud, professeur agrégé à l'École d'optométrie

AVIS DE DÉCÈS

Aucun

Le recteur cède la parole au secrétaire général qui fait une brève présentation du nouveau système de votation et de gestion des micros *Taiden* installé dans la salle de l'Assemblée universitaire. Il rappelle que ce système a été sélectionné à l'aide de la DGTIC et d'un sous-comité du Comité de l'ordre du jour, puis il remercie M. Mario Roy, technicien à la DGTIC, pour son soutien dans le cadre du processus d'appropriation de ce système. Il explique ensuite aux membres la procédure qu'ils doivent suivre pour s'inscrire dans le système au moyen de la carte qui leur a été remise à l'entrée de la salle, ainsi que pour la gestion des micros. Enfin, il indique que le module de votation sera introduit lors d'une séance subséquente.

Le recteur cède ensuite la parole à Mme Frédérique Gardye, qui agira comme suppléante au président des délibérations en l'absence de M. Serge Larochelle.

AU-545-1

ORDRE DU JOUR
A-21/545^e/907

AU-545-1

La présidente des délibérations invite la substitut au porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. Mme Mireille Mercier-Roy présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document A-21/545^e/907.

M. Louis Dumont indique qu'il n'a pu avoir accès aux documents au cours de la fin de semaine via l'intrawiki. Il suggère qu'à l'avenir des tests soient faits pour s'assurer de la disponibilité de l'intrawiki à l'extérieur de l'Université. Le secrétaire général qui rappelle qu'une mise à jour de l'intrawiki a été effectuée il y a eu une dizaine de jours, s'informer des effets potentiels de ces travaux. Enfin, il confirme que des tests seront effectués pour s'assurer de la disponibilité des documents.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 544^e séance tenue le 12 novembre 2012
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Proposition de modification de l'article 17.04 des statuts portant sur la composition du Comité de discipline
8. Rapport d'étape du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire
 - Discussion sur une modification du calendrier pour les appels de suggestions
9. Comité du budget de l'Assemblée universitaire—CBAU
 - Orientations budgétaires 2013-2014
10. Création d'une école de santé publique de type facultaire à l'Université de Montréal

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

11. Prochaine séance *Le lundi 21 janvier 2013, à 14 h*
12. Clôture de la séance

AU-545-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 544^e SÉANCE
TENUE LE 12 NOVEMBRE 2012

AU-545-2

Les corrections suivantes sont apportées au procès-verbal : en première page, retirer le nom de M. Robin Mercier-Villeneuve de la liste des absences et l'inscrire dans la liste des personnes présentes. À la page 4, au début de l'avant-dernier paragraphe, apporter une correction orthographique au mot « entrée ». À la page 10, au troisième paragraphe, rectifier comme suit le nom de M. Pineault. À la page 19, au troisième paragraphe à partir du bas, spécifier « que M. Buono accompagne » en remplacement de « qu'un membre accompagne ».

Enfin, M. Laurence McFalls souhaite avoir l'assurance que l'amendement qu'il avait fait à la *Politique sur la probité intellectuelle en recherche*, notamment à l'effet de biffer le mot « première » de la première ligne du point 3.1, tel que mentionné au cinquième paragraphe de la page 13 du procès-verbal, a bien été incorporé à la version finale de la Politique. Le secrétaire général confirme que la modification a été faite et que le règlement tel que modifié sera déposé sur le wiki de l'Assemblée.

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 544^e séance tenue le 12 novembre 2012, tel que modifié.

AU-545-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

AU-545-3

Le secrétaire général avise que le suivi concernant la demande de prolongation adressée par l'Assemblée au Conseil sera abordé au point 7 de l'ordre du jour.

M. Jean Portugais indique vouloir des suivis sur plusieurs points. Le premier concerne le budget de 5,2 M\$ pour la sécurité dont il est fait mention à la page 5 du procès-verbal. Il demande à M. Filteau s'il est possible d'obtenir la ventilation de ce montant de façon détaillée étant donné que c'est une des orientations importantes du budget concernant la sécurité. Référant ensuite à la page 7, il demande un suivi sur la lettre de M. Del Castillo adressée à M. Pierre Sarrazin, concernant un rapport de la DGTIC à propos de la panne survenue lors de la rentrée en août. Il demande ensuite un suivi sur la tournée que fera le ministre Duchesne dans les universités. Il désire que l'Assemblée soit informée de la date d'une éventuelle rencontre et que la communauté universitaire soit conviée à rencontrer le ministre. Par ailleurs, il demande un état de la question concernant la vente du Pavillon 1420 Mont-Royal. Évoquant des articles de journaux récents, il souhaite obtenir des informations à ce sujet. Puis, réitérant la demande faite par M. McFalls, il souhaite recevoir le texte final, tel qu'adopté, de la Politique sur la probabilité intellectuelle en recherche. Enfin, référant à la page 15 sous le point 544-9, il désire savoir si le Conseil a été informé du détail de la présentation faite par M. Bueno à l'Assemblée universitaire.

Concernant le budget de 5.2 M\$, M. Filteau réitère qu'il ne revient pas à l'Assemblée universitaire d'examiner le détail des dépenses du budget de la sûreté du fait notamment que le budget de fonctionnement ne constitue pas une grande orientation de l'Université. Au sujet de la DGTIC, il informe que M. Del Castillo a reçu une réponse il y a deux semaines du directeur général de la DGTIC. Il rappelle que lors de l'Assemblée de septembre dernier, M. Sarrazin et lui-même ont fait rapport sur la panne informatique occasionnée par une coupure électrique causée par un système d'incendie défectueux.

M. Portugais s'objecte sur le fait que les informations budgétaires demandées ne soient pas pertinentes pour l'Assemblée. Concernant la lettre de M. Sarrazin, M. Portugais indique que M. Sarrazin affirme dans sa lettre qu'il ne compte pas répondre au Comité. Il réitère le souhait d'avoir de l'information pour comprendre ce qui s'est passé et réaffirme qu'il est de la prérogative de l'Assemblée d'analyser cette panne qui a eu un impact considérable sur toute la communauté. Il estime que le vice-recteur fait preuve d'un manque de transparence et il l'invite à réviser sa position. Il reconnaît que les membres ont reçu des explications, mais déplore que le rapport d'incident demandé n'ait jamais été déposé.

Sur la question du budget, M. Filteau rappelle que la responsabilité en matière de sûreté couvre un grand nombre d'infrastructures, notamment 4000 laboratoires, et qu'en regard du budget dévolu à la sécurité, les dépenses additionnelles associées aux événements de l'hiver dernier ne représentent pas une dépense majeure. Par ailleurs, en ce qui concerne la panne, il rappelle que l'examen des problématiques reliées à cet événement ne relève pas du mandat du Comité auquel prend part M. Del Castillo, mais relève du Service des technologies. Il répète que des explications ont été données à ce sujet et il dit se demander quels poux l'on cherche.

M. Portugais soulève un point d'ordre faisant valoir que l'expression utilisée, « chercher des poux » lui apparaît inconvenante. Il invoque le règlement qui précise qu'il faut éviter de prêter des intentions aux membres de l'Assemblée quant à la nature de leur propos.

La présidente avise qu'elle est dans la position délicate de présider pour la première fois l'Assemblée. Après une clarification à propos de l'intervention de M. Portugais, elle cède la parole au recteur pour donner un suivi sur les autres questions soulevées par M. Portugais.

Le recteur dit n'avoir aucune information à ce jour au sujet d'une éventuelle visite du ministre Duchesne, mais il assure qu'il en avisera l'Assemblée le cas échéant. Toutefois il dit douter que le

ministre fasse une tournée à ce moment-ci étant donné la mise en place d'un outil d'échange pour le Sommet sur l'enseignement supérieur, ainsi que d'autres activités qui seront tenues par l'Institut du Nouveau Monde et l'Université Laval à la fin du janvier 2013. Sur le dossier du Pavillon 1420 Mont-Royal, il rappelle que certains membres de la communauté universitaire se sont assurés que le sujet soit devant les tribunaux. Dans ce contexte, le Conseil de l'Université et le Comité exécutif prendront les mesures qui s'imposent, mais aucun commentaire ne sera fait sur ce sujet qui est *sub judice*. Enfin, le recteur confirme que le Conseil a été informé du contenu du rapport Buono.

AU-545-4

CORRESPONDANCE
A-21/545^e/908

AU-545-4

Le secrétaire général signale une correspondance transmise aux membres de l'Assemblée à la demande des membres du Conseil. Il s'agit d'un avis juridique sur les devoirs et responsabilités des membres, produit pour le Conseil.

M. Saul désire savoir ce qui a motivé le Conseil à faire cette demande d'avis juridique.

Le secrétaire général explique que cette une question qui revient périodiquement au Conseil en raison des enjeux de gouvernance. Mais cette fois-ci, certains membres du Conseil se sont sentis interpellés et pris à partie sur certains dossiers et ont voulu qu'on clarifie leur devoir comme administrateur.

Mme Paquette désire savoir pourquoi le Conseil a voulu que cet avis soit aussi transmis à l'Assemblée universitaire. Elle note qu'en général les documents déposés en correspondance sont clairement reliés aux sujets traités à l'Assemblée, ce qui pour elle n'était pas le cas de cet avis juridique. Elle suggère qu'à l'avenir un petit mot explicatif soit ajouté au début du point Correspondance pour aider à mieux situer et mettre en contexte le document déposé.

Le secrétaire général explique que les membres internes du Conseil, qui sont à la fois membres de l'Assemblée et membres du Conseil, se sont sentis un peu pris à partie par certains membres de l'Assemblée quant à la position prise par le Conseil en ce qui a trait à la proposition de modification de l'article 17.04 des statuts portant sur la composition du Comité de discipline, étant donné que ces personnes ne sont pas les porte-parole du Conseil à l'Assemblée. Ces personnes ont donc demandé des précisions sur leurs devoirs et responsabilités, qui étaient déjà établis au Conseil, mais qui ont été précisés par un avis juridique. Il rappelle en outre qu'il revient au recteur de faire la liaison entre les deux instances, ou au secrétaire général d'expliquer à l'Assemblée la nature des décisions prises par le Conseil, et inversement.

M. Dumont dit trouver extrêmement frustrant pour un universitaire un tel document dont la logique est davantage apparentée à l'entreprise privée et il considère que l'approche de fermeture face à l'information adoptée par le Conseil est tout à fait inappropriée. À son avis il y a un glissement qui n'est pas souhaitable dans l'argumentaire qui fonde cet avis, notamment concernant la question de la confidentialité, qui va à l'encontre des principes de transparence et de collégialité qui sont au fondement de l'Université. Il juge ridicule qu'on impute une confidentialité ou un non-accès aux membres de l'Assemblée à des documents qui circulent au Conseil d'administration. Il cite à cet égard le passage suivant au bas de la page 4 : *Le membre du Conseil est tenu à la confidentialité des informations dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Toutes informations écrites ou verbales auxquelles il a accès sont confidentielles et ne peuvent être divulguées.* Il lui apparaît absurde de dire que les membres qui représentent la communauté ne puissent pas discuter des éléments qui sont présentés dans ce genre d'instance. Il demande à ce que son commentaire soit transmis aux membres du Conseil afin que cette interdiction soit levée. En terminant, il dit comprendre que certains documents peuvent être confidentiels, mais pas tous les documents.

Le secrétaire général lui répond qu'il a droit à son opinion, mais qu'il ne la partage pas. Il signale que les membres du Conseil sont soumis à diverses règles, dont plusieurs sont prescrites par le code civil et par le législateur. Les membres du Conseil peuvent même être poursuivis individuellement du fait que ce sont eux qui incarnent la personnalité juridique de l'Université de Montréal. Il ajoute qu'il est faux de prétendre que tous les documents du Conseil ne sont pas déposés, mentionnant les résolutions du Conseil qui sont affichées sur le site Web. Il réitère que certains documents doivent demeurer confidentiels et qu'il

revient au Conseil de déterminer lesquels en fonction des obligations du Conseil et du meilleur intérêt de l'Université. Enfin, il fait remarquer que le code d'éthique qui a été adopté par le Conseil de l'Université est en vigueur depuis plus d'une dizaine d'années.

En complément au commentaire de M. Dumont, M. Portugais considère que ce document soulève deux questions, une question de nature locale et une question de nature générale et politique qui est actuellement un grand enjeu de société. Sur le plan local, le document pose la question des rapports entre le Conseil de l'Université et l'Assemblée universitaire. Il évoque les principes de composition du Conseil qui font en sorte que l'Assemblée élit annuellement des membres pour les faire participer aux travaux du Conseil de l'Université. Il juge qu'il y a de façon explicite dans nos règles de fonctionnement une reconnaissance d'un principe de reddition de compte et d'imputabilité qui est reconnu par le principe de composition lui-même. Il ajoute que cette situation se retrouve d'ailleurs dans d'autres types d'instances, tel que le Comité des régimes de retraite. Selon lui, l'avis juridique dit exactement le contraire et il estime qu'il est tout à fait possible d'obtenir un autre avis juridique qui ira dans le sens de son commentaire. À son avis, cela pose la question locale de savoir si le fait que les membres de l'Assemblée élisent quelqu'un pour siéger au Conseil de l'Université revient à envoyer un émissaire qui ne pourra plus jamais parler à cette Assemblée. Jugeant la question suffisamment sérieuse, il demande qu'elle soit portée à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée comme un point statutaire qui mérite discussion. Le deuxième point d'intérêt général qu'il dégage de cet avis juridique concerne l'actuel contexte socio politique au Québec. L'approche de non transparence du Conseil, exprimée par cet avis, lui paraît très regrettable et critique dans la situation sociopolitique actuelle. En terminant, il se demande sur quelle planète vivent nos administrateurs de sociétés et membres du Conseil de l'Université pour accepter un avis juridique de cet ordre, qui fait en sorte qu'il n'y a plus de communication entre l'instance dirigeante de l'Université et la communauté. Il est d'avis que les interventions du recteur, en tant que facteur des demandes de la communauté, ne suffisent pas, une interaction réelle doit être reconnue, et fait d'ailleurs déjà partie de nos statuts.

Le secrétaire général répond qu'il est libre de son opinion, mais rappelle qu'un contexte légal s'applique. Il précise que l'avis n'est pas applicable uniquement pour les membres du Conseil élus par l'Assemblée. Il en va de même pour les deux personnes du Conseil désignées par le Cardinal ainsi pour les gens nommés par l'Association des diplômés. Cela n'en fait pas pour autant des représentants du Cardinal ou de l'Association des diplômés, et c'est ce que l'avis vient confirmer. Ainsi, l'Assemblée désigne des gens pour siéger en toute indépendance au Conseil. Cela étant, les mécanismes de transparence et de reddition de compte existent, ainsi les résolutions du Conseil sont diffusées sur le Web, le recteur fait tous les mois état à l'Assemblée des discussions du Conseil et donne réponse aux questions. En terminant, le secrétaire général avise qu'il ne faut pas prêter aux membres internes du Conseil des obligations qu'ils n'ont pas, alors qu'ils ont des obligations légales qui sont bien réelles et définies par le Législateur.

Mme Boisvert signale que ce qui est dans cet avis juridique s'applique à tous les conseils d'administration. Elle souligne en outre que les membres de l'Assemblée ne sont pas personnellement imputables de quoi que ce soit, tandis que les gens du Conseil sont personnellement imputables des décisions qu'ils prennent, et il est normal qu'on ait confiance en leur intégrité. Ne pas avoir à s'expliquer personnellement devant cette Assemblée parce qu'on ne la représente pas, ne veut pas dire ne pas être imputable.

En complément à l'explication faite par le secrétaire général, Mme Cabana souhaite préciser qu'il n'y a pas tant de documents du Conseil qui sont inconnus de l'Assemblée. D'autre part, elle avise qu'il ne faut pas croire que les membres du Conseil, incluant les membres externes, sont déconnectés de la réalité universitaire. Ils sont au contraire choisis pour leurs compétences et pour leur intérêt pour les questions universitaires et ils participent à différents comités du Conseil. Enfin, elle assure que les membres internes du Conseil tiennent le Conseil aussi très au courant du climat de la communauté universitaire. En terminant, elle se dit inquiète du commentaire de M. Portugais, concernant la valeur de cet avis juridique qui, selon lui, pourrait être contredit par un autre avis. Elle évoque l'avis juridique attendu par le Comité *ad hoc* concernant la composition du Comité de discipline et l'Assemblée et qui sera ensuite soumis au Conseil, et lui demande si alors le Conseil pourra demander à son tour la production d'un avis juridique contraire.

Mme Renée Béland demande à Mme Cabana de préciser si elle a fait son intervention en tant que membre du Conseil ou en tant que membre de l'Assemblée. Mme Cabana lui répond que c'est en tant que membre de l'un et de l'autre.

La présidente des délibérations signale que les 40 minutes dévolues à la période des points statutaires sont écoulées et qu'une prolongation doit être proposée pour poursuivre la discussion en cours au point 4, et inclure le point 5.

M. Dumont fait la proposition qu'il n'y ait pas de limite de temps, étant donné qu'il s'agit d'une séance intensive.

M. Lalande intervient pour souligner qu'étant donné qu'une suggestion a été faite d'inscrire le point sur les devoirs et responsabilités des administrateurs à une séance subséquente, il dit ne pas voir l'utilité de prolonger actuellement le débat sur cette question.

M. Dumont indique qu'il peut retirer son intervention concernant le point sur les devoirs et responsabilités des administrateurs, mais constate que la demande de prolongation demeure.

Le recteur se dit tout à fait en accord avec la proposition faite de rediscuter de cette question parce qu'il constate que MM. Portugais et Dumont, à sa grande surprise, ne semblent pas bien saisir le rôle de fiduciaire d'un membre de conseil. Il en conclut qu'il est pertinent qu'il en soit rediscuté à l'Assemblée.

M. Portugais soulève un point d'ordre. Le recteur lui répond qu'il fait un procès d'intention lorsqu'il dit que la direction ne veut pas communiquer.

M. Portugais soulève à nouveau un point d'ordre. Le recteur réplique qu'il trouve particulier qu'il banalise le rôle du recteur en l'appelant facteur. Il trouve irritant de tenir des discussions en profondeur sur de tels sujets. Il rappelle à M. Portugais que c'est le Législateur qui établit le cadre dans lequel fonctionne l'Université et il l'invite à se plaindre auprès du Législateur. Il déclare n'avoir aucun autre commentaire à faire sur ce sujet dont il sera question lors de la prochaine séance.

La présidente des délibérations appelle les membres à être le plus factuel possible, puis elle revient à la proposition de M. Dumont de prolonger sans limites de temps pour aborder les points 5.1 et 5.2.

M. Dumont signale qu'habituellement lorsqu'un membre de l'Assemblée soulève un point d'ordre, en tant que présidente elle doit donner la parole à cette personne. Il désire signaler que le recteur n'a pas à juger s'il connaît ou non les règles de fonctionnement d'un comité, qu'il soit régi par les règles de fonctionnement du Gouvernement provincial ou par les règles que ce comité s'établit lui-même. Il affirme très bien connaître ces règles. Cependant il estime que le mode de fonctionnement des règles peut être changé, puisque c'est le Conseil qui a lui-même établi ses règles. Il appelle la présidente des délibérations à être très attentive lorsque quelqu'un soulève un point d'ordre.

Rappelant à nouveau que le temps dévolu aux points statutaires est écoulé, la présidente des délibérations demande à M. Dumont si sa proposition de prolongation serait de couvrir sans fixer de limite de temps les points 5.1 et 5.2. M. Dumont indique qu'il propose en fait de laisser ouverts les points 5 et 6. La présidente des délibérations indique qu'elle serait plus confiante de faire une prolongation pour les points 5 et de voir où l'Assemblée en sera rendue éventuellement avant de pouvoir gérer le point suivant, qui est la période de questions.

Mme Boisvert se dit d'accord avec une prolongation, mais elle propose une modification à l'effet d'allonger d'une demi-heure. La proposition est appuyée et le vote est demandé par M. Dumont. M. Portugais intervient pour demander le vote secret.

La présidente des délibérations invite l'Assemblée à procéder à un vote secret pour une prolongation d'une durée de 30 minutes. M. Dumont signale qu'il s'agit d'un amendement à la proposition principale qui était de laisser le temps complètement ouvert.

M. Lalande soulève un point d'ordre et demande au secrétaire général de rappeler les règles concernant la demande de vote secret.

Le secrétaire général indique que cette proposition a préséance et qu'elle n'appelle pas le débat. M. Portugais précise qu'il s'agit d'une proposition incidente.

À la suggestion du secrétaire général, l'Assemblée désigne Mmes Anne Mc Manus et Karine Tousignant pour agir comme scrutatrice aux fins de ce vote secret.

La présidente rappelle que le vote secret est demandé en regard de l'amendement proposé par Mme Boisvert à l'effet de proposer une prolongation d'une durée de 30 minutes plutôt que d'une durée illimitée pour traiter les points 5.1 et 5.2. L'Assemblée procède au vote secret et adopte cette proposition d'amendement à la majorité des voix.

L'Assemblée revient à la proposition principale telle qu'amendée, qui est à l'effet de prolonger de 30 minutes pour traiter des points 5.1 et 5.2. Le vote n'étant pas demandé, la proposition est adoptée à l'unanimité.

La présidente des délibérations cède la parole sans plus tarder au recteur pour la présentation de son rapport.

AU-545-5	<u>PÉRIODE D'INFORMATION</u>	AU-545-5
AU-545-5.1	<u>Rapport du recteur</u> A-21/545 ^e /912, A-21/545 ^e /912.1, A-21/545 ^e /913, A-21/545 ^e /914	AU-545-5.1

Le recteur commence en relatant les faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée le 12 novembre dernier. Il évoque d'abord sa participation à plusieurs événements qui se déroulaient dans le cadre du « Rendez-vous du savoir 2012 », en débutant par un débat-conférence qui s'est tenu le 14 novembre au CORIM sous le thème « Le savoir à l'échelle mondiale : entre compétition et coopération », avec Jacynthe Côté, chef de la direction de Rio Tinto Alcan ; Sylvie Beauchamp, présidente de l'Université du Québec et Guy Lachapelle, Secrétaire général de l'Association internationale de science politique et organisateur principal du Forum mondial des sciences sociales 2013. Le 15 novembre avait lieu la Remise des bourses de la Fondation Desjardins et le recteur est très fier de rapporter que près de la moitié des bourses ont été remises à des étudiants de l'UdeM. Le même jour il a également assisté à un déjeuner-causerie de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) qui recevait Julie Payette, déléguée scientifique du Québec à Washington pour une conférence intitulée « L'économie du savoir : Sommes-nous prêts ? ».

Il évoque ensuite sa participation à un échange entre John Parisella, le directeur exécutif de la grande campagne de financement et Andrew C. Parker, Consul des États-Unis, portant sur le thème « Élections américaines : Que doit en tirer l'administrateur averti ?

Au niveau international, le 16 novembre avait lieu la visite d'une délégation chinoise de l'Université Tsinghua.

Le 19 novembre, le recteur a assisté à un concert de l'Orchestre de l'Université de Montréal et de l'Orchestre symphonique de Montréal sous la direction des maîtres Kent Nagano et Jean-François Rivest, à la maison symphonique. Il s'agissait d'un concert privé organisé dans le cadre du lancement de la grande campagne de financement.

Le 21 novembre il prenait part à la visite des nouveaux locaux de l'ESPUM sur l'avenue du Parc, qui permet de regrouper les ressources en santé publique dans des locaux adaptés à leurs besoins.

Le même jour il a participé à une conférence du CORIM intitulée « Montréal métropole culturelle internationale : quelles sont les conditions de la réussite? », donnée par Mme Louise Roy, la chancelière de l'Université et également présidente du Conseil des arts de Montréal.

Il évoque ensuite une réunion des chefs d'établissement membres de Sport interuniversitaire canadien (SIC) qui s'est tenue à Toronto le 24 novembre, au nom des établissements universitaires québécois. Le recteur y était représenté par la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau et M. Paul Krivicky, directeur du CEPSUM. Ce groupe se penche actuellement sur les enjeux entourant la rétention d'athlètes de haut calibre universitaire au sein des universités canadiennes. Le recteur, qui considère que le sport interuniversitaire est un atout pour l'UdeM, a proposé un modèle adapté aux universités canadiennes. Des suites sont attendues à ce sujet.

Le 26 novembre il a fait une visite des locaux rénovés au département de géographie.

Le 29 novembre, dans le cadre du lancement de la grande campagne de financement, le recteur a donné une conférence à la Chambre de commerce avec les directeurs de HEC Montréal et de Polytechnique Montréal, intitulée « L'Université et la planète : Les défis qui nous attendent ». Le slogan de cette grande campagne est « Des talents une planète » et l'objectif visé est de 500 M\$.

Il rappelle que l'Assemblée est conviée à la remise des bourses commémoratives du Comité permanent du statut de la femme qui se tiendra à la pause du midi.

Enfin, le recteur est heureux de rapporter que plusieurs membres de la communauté ont été honorés au cours des dernières semaines.

- **Francine Girard**, doyenne et professeure à la Faculté des sciences infirmières, a reçu le prix d'excellence en gestion universitaire 2012 de l'Association canadienne des écoles de sciences infirmières
- **Luc Granger** et **Conrad Lecomte**, tous les deux du Département de psychologie de la FAS, ont reçu le prix Noël-Mailloux 2012 de l'Ordre des psychologues du Québec.
- **Magaly Brodeur**, étudiante au doctorat en arts et sciences, et **Marie-France Marin**, étudiante au doctorat en psychologie, ont été honorées lors du Gala Reconnaissance du Rendez-vous du Savoir.
- **Dre Hélène Girouard**, du Département de pharmacologie, est la lauréate du Prix d'excellence Jacques-de-Champlain de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC.

Le recteur présente ensuite quelques points d'information sur le Sommet sur l'enseignement supérieur organisé par le gouvernement et le ministre de l'Enseignement supérieur, M. Pierre Duchesne, à la mi février 2013. Quatre rencontres pré sommet, axées sur chacune des thématiques du Sommet, seront organisées dans différentes villes universitaires du Québec d'ici le Sommet. Les thèmes de ces rencontres sont : la qualité de l'enseignement, l'accessibilité et la participation aux études supérieures, la gouvernance et le financement des universités, et enfin la contribution des établissements et de la recherche au développement de l'ensemble du Québec. Le recteur indique que le premier thème a été abordé les 29 et le 30 novembre et que le vice-recteur aux études qui y participait, présentera un rapport de cette rencontre au point suivant.

Il poursuit en mentionnant qu'à ces rencontres s'ajoutent quatre forums de l'Institut du Nouveau Monde, ouvert aux citoyens, et une École d'hiver, réservée aux jeunes de 15 à 35 ans, qui se tiendra en janvier à l'Université Laval.

Enfin, 60 participants sont invités aux quatre rencontres pré sommet selon la répartition suivante : 16 sièges jeunesse, 12 sièges pour les administrations universitaires et collégiales, 12 pour les professeurs et les syndicats, 12 pour la société civile et 8 pour les invités du ministre. Le recteur conclut son rapport en faisant remarquer que la place laissée aux établissements universitaires de Montréal étant réduite, celles-ci envisagent de se regrouper pour organiser une activité à Montréal.

La présidente des délibérations invite ensuite le directeur général des Services financiers, M. Matthew Nowakowski, à présenter les états financiers.

M. Dumont se dit surpris que la présentation des états financiers ait lieu aujourd'hui, puisqu'il est d'usage habituellement que ce point soit inscrit à l'ordre du jour et que les documents ait été rendus disponibles au préalable. Il ajoute qu'il ne s'agit d'ailleurs pas d'un simple point d'information, mais plutôt d'un point de discussion. Il demande que la présentation soit reportée à la prochaine séance et que les documents soient transmis selon l'usage avant la séance.

Le secrétaire général précise que les documents sont disponibles sur le wiki depuis la semaine dernière, conformément au délai de trois jours prescrits pour les points d'information.

M. Campos déclare qu'il n'a pas eu accès aux documents au cours de la fin de semaine et qu'en conséquence il n'est pas exact de dire que le délai de trois jours a été respecté. Il dit avoir transmis un courriel au secrétariat général pour signaler ce problème et avoir eu confirmation qu'il y avait des problèmes d'accès au wiki.

La présidente des délibérations demande à M. Dumont s'il souhaite faire la proposition de reporter ce point à l'Assemblée de janvier de sorte que les documents puissent être lus au préalable.

M. Dumont mentionne qu'il siège à l'Assemblée depuis huit ans et il observe que les états financiers n'ont jamais été présentés en point d'information. Il dit souhaiter que l'on conserve la procédure habituelle, à savoir que ce point soit inscrit sous les points privilégiés et que les documents soient transmis à l'avance.

M. Filteau explique qu'il était souhaité que ce point soit examiné à l'Assemblée de décembre puisque les états financiers ont été adoptés par le Conseil à la fin d'octobre. Cependant, comme les documents n'étaient pas accessibles pour tous, la présentation peut être reportée en janvier. Revenant ensuite sur le commentaire de M. Dumont, il précise qu'il s'agit d'un point d'information et non d'un point de discussion.

La présidente des délibérations propose à l'Assemblée de revenir à la proposition faite de reporter ce point à une séance ultérieure.

M. Portugais soulève un point d'ordre déclarant que s'agissant d'une proposition incidente ce n'est pas à l'Assemblée de décider, mais à la présidente de prendre la décision. La présidente déclare que ce point est reporté à une date ultérieure.

AU-545-5.2

Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
A-21/545^e/916

AU-545-5.2

M. Joseph Hubert, vice-recteur aux grands projets académiques, présente aux membres de l'Assemblée les grandes lignes de la grande campagne de financement à l'aide de diapositives électroniques (A-21/545^e/916). Cette grande campagne a été lancée en 2012 et est réalisée conjointement par l'Université de Montréal, l'École Polytechnique et HEC. L'objectif visé de 500 M\$ en fait la plus grande campagne de philanthropie en milieu francophone au monde. Cette campagne de financement est axée sur cinq créneaux d'excellence et les sommes recueillies seront réparties en bourses d'excellence et de recrutement (30 %), en recherche (35 %), en infrastructures 25 % et pour le milieu de vie 10 %. Il présente plusieurs exemples de projets qui bénéficieront des fonds recueillis. Il souligne enfin que la réussite d'une telle campagne demande un leadership très fort de la part de toutes les personnes qui sont fortement impliquées dans ce grand projet, soit les chefs des trois établissements, les cinq coprésidents de la campagne, les membres du Cabinet de campagne, les membres du Comité d'honneur et le Direction exécutive confiée à John Parisella, dont il souligne le travail remarquable. En terminant, il annonce que le déploiement de la campagne au sein du Campus et à l'extérieur aura lieu au printemps prochain et il propose que M. John Parisella soit invité à une prochaine Assemblée universitaire pour présenter de plus amples informations et répondre à toutes les questions à ce sujet. Pour fin de comparaison, le recteur mentionne que des établissements aux États-Unis ont recueilli un montant de l'ordre de 700 ou 750 M\$.

M. Serge Montplaisir mentionne que les centres hospitaliers affiliés à l'Université de Montréal ont tous une fondation et il demande si des partenariats ou des projets conjoints sont envisagés avec celles-ci.

M. Hubert qui souligne la pertinence de cette question, confirme que cet aspect a été pris en considération de concert notamment avec la doyenne de la Faculté de médecine. L'approche adoptée est d'identifier des projets qui combinent un aspect campus et un aspect clinique et de s'allier à la fondation d'un hôpital. Certains donateurs seront davantage enclins à faire des dons à la fondation d'un hôpital. Cependant dans le cas des chaires créées dans nos centres de recherches hospitaliers qui, à une exception près, sont toutes gérées à l'Université étant donné qu'il s'agit de postes dédiés à des professeurs, la pérennité du poste est garantie par l'Université. L'objectif est donc évidemment de ne pas engendrer de compétition, mais d'identifier des projets communs et de déterminer s'il convient de passer par la fondation de l'hôpital ou par l'Université.

M. Dumont informe que dans le cadre de la semaine de la métallurgie au Canada tenue la semaine dernière, l'entreprise Rio Tinto Fer et Titane a organisé une visite de son centre de technologie pour permettre à une quinzaine de jeunes d'échanger avec ses ingénieurs et ses techniciens en regard des perspectives de carrière en génie.

Mme Geneviève Tanguay, vice-rectrice à la recherche à la création et à l'innovation, informe que le Vérificateur général du Québec a déposé à l'Assemblée nationale son rapport automnal dans lequel un chapitre est entièrement dédié au soutien dans le milieu de la recherche et à l'attribution de subventions par concours par les trois fonds de recherche du Québec et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. Elle mentionne plusieurs des programmes de recherche qui ont fait l'objet d'un examen par le Vérificateur général, notamment le programme de soutien à des initiatives internationales de recherches et d'innovations du Ministère; le programme de recherches en équipe et les regroupements stratégiques du Fonds nature et technologie (FRQNT); les groupements stratégiques et le soutien aux équipes de recherche du Fonds Société culture (FRQST); et les réseaux thématiques de recherche du Fonds de recherche du Québec - Santé (FRQS). L'examen portait sur un échantillonnage de près de 34,2 M\$ attribués, incluant les règles qui gouvernent l'attribution des fonds et leur suivi. Le Vérificateur y a relevé une somme de 2.6 M\$ inutilisés en fin d'année financière ou à la fin de la période de financement sur 20 dossiers, soit à peu près 20 % des subventions, mais reconnaît cependant que les règles le permettent.

Mme Tanguay fait ensuite part de certaines observations soulevées par le Vérificateur général et présente ses commentaires à ce propos. Le Vérificateur général observe d'abord des lacunes dans les processus d'attribution des subventions par concours mis en œuvre par les organismes nommés précédemment et il désire que les modalités relatives aux programmes de subventions soient précisées afin notamment de favoriser l'équité du processus d'attribution des subventions. Mme Tanguay indique que l'Université soutient ce besoin de clarification des objectifs des programmes et des critères estimant que cela est à l'avantage de la communauté universitaire. En ce qui a trait à la recommandation du Vérificateur à l'effet que les demandes de subvention fassent l'objet d'une analyse plus complète et rigoureuse, notamment concernant les prévisions budgétaires, Mme Tanguay souhaite rappeler que l'adéquation des budgets est d'abord examinée par des comités de pairs au moment de l'évaluation, mais signale également la nécessité de tenir compte de la différence entre les budgets déposés et les sommes qui sont attribuées par les organismes. À cet égard, elle ajoute que les organismes demandent d'ailleurs aux chercheurs de resoumettre une proposition qui tient compte du financement qui est attribué. D'autre part, le Vérificateur juge insuffisant le suivi financier exercé par les quatre entités vérifiées à l'égard des dépenses effectuées par les bénéficiaires de subventions. Il désire que les organismes effectuent un suivi financier rigoureux à l'égard des projets subventionnés en réalisant des analyses basées sur les risques et en mettant en question les écarts importants entre les prévisions budgétaires et les dépenses soumises. Sur ce point Mme Tanguay rapporte que le Ministère a fait valoir que dans le domaine de la recherche, des besoins de réaménagement de budget sont fréquemment requis au fur et à mesure de l'avancement des travaux et des résultats obtenus et il demande une certaine souplesse administrative. Elle dit saluer cette initiative du Ministère, mais déplore que les Fonds aient oublié de faire cette mention. Elle estime qu'une grande partie de ces problèmes peut être corrigée par une meilleure documentation des écarts, ajoutant que cela implique aussi que les demandes de dérogation soient davantage documentées. Ceci dit, il lui apparaît important que les observations du Vérificateur général n'entraînent pas des retombées négatives sur notre propre administration des fonds de

recherche, notamment en créant plus de lourdeur. Par ailleurs, le Vérificateur demande au Ministère et aux organismes subventionnaires de prendre toutes les mesures requises pour s'assurer que toutes les sommes inutilisées soient remboursées en temps opportun. Convenant encore une fois qu'une meilleure documentation aiderait à l'ensemble du processus, Mme Tanguay considère que les soldes des subventions sont par contre souvent nécessaires pour assurer une transition lorsque les financements sont interrompus. Elle estime qu'il faut insister auprès des Fonds et du Ministère pour qu'ils fassent eux-mêmes cette remarque au Vérificateur général. Cependant, connaissant un peu le fonctionnement du gouvernement, le remboursement à un ministère ne lui apparaît pas souhaitable du fait que les sommes remises vont directement dans le fonds consolidé et non pas dans des activités de recherche. Il lui apparaît donc plutôt souhaitable que les organismes subventionnaires réduisent le financement subséquent à la hauteur des soldes, sans toutefois diminuer d'autant les fonds dédiés aux établissements universitaires pour le soutien à la recherche.

Elle mentionne ensuite des éléments soulevés par le Vérificateur à l'égard de la gouvernance, notamment quant au suivi scientifique pour l'ensemble des projets soutenus financièrement, incluant une définition plus claire des objectifs des programmes de subvention en les associant à des cibles ou à des échéanciers. Enfin, elle commente d'autres recommandations du Vérificateur qui portent sur l'évaluation régulière des programmes, la réalisation de comparaisons entre les organismes, et l'exercice d'une reddition de compte en fournissant les informations sur l'ensemble des objectifs des programmes. Elle se dit inquiète de ses recommandations en regard de certains programmes de subventions financés sur de courtes périodes, ce qui rend difficiles les suivis d'évaluation scientifique. Il est aussi parfois difficile de définir des cibles précises pour des projets de recherche, et enfin certaines cibles ne sont mesurables que sur des périodes de temps beaucoup plus longues, comme dans le cas, par exemple, de la commercialisation. Enfin, elle juge qu'une reddition de compte importante est déjà fournie et que les universités et les chercheurs n'ont pas nécessairement les ressources nécessaires à consacrer davantage à cet exercice. Évoquant un cas récent de reddition de compte dans le cadre d'un programme du Fonds santé, elle soulève en outre qu'il ne faudrait pas que l'exercice de reddition de compte dépasse les sommes allouées pour la recherche. En terminant, elle assure qu'elle continuera à défendre ce point auprès des organismes subventionnaires et du gouvernement.

Constatant que le temps dévolu à ce point est écoulé et rappelant la tenue de la cérémonie de remise de la *Bourse du 6 décembre* prévue à midi, la présidente des délibérations propose à l'Assemblée de prolonger la séance de 20 minutes, soit jusqu'à midi, ce à quoi l'Assemblée consent. La présidente des délibérations cède ensuite la parole à M. Lalande.

M. Lalande qui a eu le privilège de prendre part au mini-sommet sur la qualité de l'enseignement supérieur qui s'est déroulé vendredi dernier, fait part des quelques constats qu'il fait de cette première rencontre thématique. Le premier objectif, qui était de lancer le débat dans un climat de réflexion et de discussion serein et propice à l'émergence de points de convergence, a à son avis été atteint. La discussion a fait ressortir de grands enjeux et des défis pour l'avenir, mais il dit avoir trouvé assez rassurant que toutes les organisations présentes aient fait à peu près le même constat quant à la grande qualité du réseau québécois de l'enseignement supérieur, qui est cependant un réseau pluriel, c'est-à-dire avec une même mission d'enseignement, de recherche et de services à la communauté, mais des réalités, des préoccupations, des visions et des orientations stratégiques différentes selon les universités. Il indique que l'essentiel des discussions a porté sur la pertinence de mettre en place une structure indépendante « d'affaires universitaires » ou « d'évaluation des universités ». La CRÉPUQ a fait la promotion d'une structure, qui était davantage axée sur l'évaluation des programmes et d'une structure-conseil au Ministère de l'Enseignement supérieur. Alors que la FEUQ préconisait davantage un organisme de coordination et de gestion des universités beaucoup plus contraignant à la fois vis-à-vis les universités, mais aussi vis-à-vis le Ministère. L'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSE) a fait dissension sur ce point, craignant une volonté d'uniformiser les programmes et mettant en évidence l'importance de la liberté académique et de l'auto gestion des universités, selon les termes utilisés par leurs représentants, souligne-t-il. Presque toutes les autres organisations se sont ralliées autour de la pertinence d'une structure indépendante. Enfin, son dernier constat est que malgré la multitude des participants de tous horizons - représentants des entreprises indépendantes, du patronat, des associations syndicales, des associations étudiantes nationales, des organismes communautaires – il a trouvé très intéressant que tous s'impliquent sur la question des collèges et des universités, et qu'en somme, la société civile s'approprie la question de l'enseignement supérieur au Québec. Un aspect qui lui semble un peu plus inquiétant, est que tous veulent se mêler de la gestion des

universités, il dit craindre des risques de dérapage à cet égard. En terminant il dit espérer que la qualité du débat qu'il a constaté pourra se maintenir au cours des prochaines rencontres.

M. Portugais constate que plusieurs éléments d'information de longue durée ont été présentés dans le cadre de la présente période d'information provenant d'autres membres de l'Assemblée. À son avis, certains de ces éléments auraient pu être communiqués aux membres de l'Assemblée notamment via le wiki, de manière à alléger ce point de l'ordre du jour. Il remarque qu'il est d'usage de présenter des informations beaucoup plus brèves dans le cadre de ce point et il soumet que ces éléments auraient pu être inscrits dans les points statutaires de l'Assemblée. Il dit apprécier qu'on donne des informations, cependant il constate que cela a une incidence sur le fonctionnement de l'Assemblée et il demande au Comité de l'ordre du jour d'éclaircir cette nouvelle pratique d'insertion de points de longue durée à cette période d'information.

La présidente des délibérations l'invite à faire parvenir une proposition à cet effet au Comité de l'ordre du jour. M. Portugais précise qu'il ne s'agit pas d'une proposition, mais d'une demande d'éclaircissement au Comité de l'ordre du jour.

Aucune autre information n'étant présentée, l'Assemblée met fin à ce point de l'ordre du jour. La période de questions sera traitée au retour de la pause du midi, à 13 heures.

AU-545-6

PÉRIODE DE QUESTIONS

AU-545-6

M. Dumont indique avoir des problèmes avec l'utilisation des programmes E-Kodak et E-Cadeau, qu'il attribue au fait qu'il utilise la technologie MacIntosh. Il rencontre ces problèmes d'accès et de traitement autant à partir de chez lui qu'à partir de son bureau à l'Université de Montréal. Déplorant que cela empiète sur son temps consacré à ces étudiants, il demande si l'on peut lui donner l'assurance que ce problème pourra être résolu assez rapidement.

M. Roch Chouinard, doyen de la FESP, de qui relèvent entre autres ces deux applications, informe qu'avec le développement du PGI, E-Kodak et E-Cadeau seront modifiés afin qu'ils puissent être utilisés en complément au PGI. Il assure que cela devrait pouvoir se faire également avec les technologies MacIntosh.

En question complémentaire, M. Dumont demande au recteur s'il peut donner l'assurance que l'efficacité de l'Université sera améliorée, de sorte que son temps de travail soit davantage consacré aux étudiants. Bien qu'il comprenne le besoin d'informatiser les processus, il déplore qu'une foule de tâches administratives, qui n'ont rien à voir avec son travail de réflexion, gruge son temps d'interactions avec les étudiants, qui se plaignent avec raison de l'accès aux professeurs. Il estime que la direction ou les Services pourraient faire un effort pour ne pas encombrer les professeurs avec d'innombrables tâches qui n'ont rien à voir avec le travail de professeur.

Le recteur assure qu'il sera demandé aux Services de voir ce qui peut être fait pour optimiser en ce sens. Il ajoute que la direction est consciente du besoin de maximiser le temps disponible des professeurs.

Mme Béland désire une explication sur les règles concernant le vote indicatif électronique pour les diverses nominations. Elle fait part de plusieurs ambiguïtés rencontrées lorsqu'elle a participé à des votes électroniques, en soulignant la difficulté supplémentaire que cela représente pour les nouveaux professeurs. Elle relève notamment qu'il est indiqué que le vote est consultatif et qu'il n'aura pas de conséquences; elle s'interroge à savoir si cela veut dire qu'il y aura deux tours de votes par exemple, cela ne lui semble pas clair. Elle juge incomplète également l'information sur les résultats du vote, sur le nombre de votes reçus pour chacune des candidatures et sur le nom des membres du comité de nomination. Quant au comité qui se penche sur le résultat du vote et qui décide de ce qui est significatif et de ce qui ne l'est pas, elle déplore qu'aucune explication ne soit fournie à cet égard. Elle souhaite donc que ce processus soit plus transparent, pour ce faire elle demande à ce que toutes les règles soient expliquées au moment de voter afin que tous puissent bien connaître les conséquences du vote.

En ce qui concerne les membres du comité, le secrétaire général explique qu'habituellement la composition du comité est connue. Par exemple, les comités de nominations de doyens sont formés de deux représentants de Conseil de faculté, de deux représentants du Conseil, d'un représentant du recteur, dont les noms sont connus et diffusés publiquement. C'est le comité qui fait l'appel de candidatures et qui gère le scrutin. Il en va de même pour les comités chargés de la nomination des directeurs de départements. Pour ce qui est de la procédure, il confirme que le comité reçoit les résultats et a le loisir de choisir les noms qu'il diffuse. Cette pratique a cours depuis longtemps et a pour but de ménager les susceptibilités de gens qui n'ont eu que peu de votes. Il est fréquent qu'il y ait trois ou quatre personnes qui se démarquent sur une liste de 10 à 12 candidats, le Comité peut alors décider de rendre publics les résultats concernant seulement les candidats qui seront soumis à la consultation qui suivra. Il convient cependant qu'une section fournissant de plus amples explications sur la procédure pourrait être ajoutée sur la plate forme du vote électronique.

En complémentaire, Mme Béland revient sur la remarque du secrétaire général concernant la nécessité de ménager les susceptibilités, en rappelant que lorsque l'Assemblée fait un scrutin, les noms des candidats et le résultat du vote sont écrits au tableau. Elle demande pourquoi lors d'un vote indicatif, qui est sans conséquence, il faudrait cacher le nombre de votes que les gens ont obtenus.

Le secrétaire général explique que cette pratique existe de longue date. Cependant, tel que mentionné par Mme Béland, il ne s'agit pas d'une élection mais d'un vote indicatif et le Conseil dans sa sagesse a prévu la possibilité que le comité puisse ne pas divulguer le résultat de l'ensemble des personnes, puisqu'il s'agit d'un vote indicatif. Quant au fait de modifier la procédure, il dit n'avoir personnellement aucune opinion sur la question, mais il ne croit pas que cela ajouterait beaucoup de connaître la liste des gens qui ont terminé au 12^e, 13^e ou 14^e rang.

M. Boismenu désire préciser que la liste des candidatures soumises à un vote indicatif inclut les noms de personnes qui n'ont pas nécessairement accepté d'être mises en candidature, mais qui ont été inscrites sur la liste par des tiers. Selon la procédure utilisée par la FAS, ces noms sont maintenus sur la liste tout au long du processus, ce qui explique qu'on se retrouve parfois avec un nombre imposant de candidats.

Mme Lyne Da Sylva désire faire part d'une réaction suscitée par certains aspects de Synchro académique au sein de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, concernant la limite pour la description et les titres des cours. Elle rappelle qu'actuellement les titres des cours sont restreints à 40 caractères, ce qui oblige souvent à faire des acrobaties pour pouvoir décrire correctement le sujet des cours. Or il semble qu'avec Synchro académique la limite serait réduite à 30 caractères, ce qui est jugé ridicule par les membres de son département et ce qui demandera de faire encore une fois des acrobaties. Après vérifications, il a été constaté que d'autres universités ont des titres de cours contenant des mots complets, pouvant contenir jusqu'à 50 ou 60 caractères, alors que l'UdeM a des abréviations dans ses titres. Dans un contexte de forte concurrence pour attirer une nouvelle clientèle, il lui semble qu'il est préjudiciable à l'Université de Montréal d'opter pour des titres ayant au maximum 30 caractères. Elle mentionne que des nouveaux cours ont été soumis à Synchro et que les titres qui comptaient 40 caractères ont été charcutés à 30 caractères, en introduisant des abréviations, en supprimant les espaces après les points d'abréviation, avec pour résultat un titre de cours qui ne respecte même pas les règles de la typographie du français. Elle demande donc si l'on ne pourrait ne pas réduire ou au moins maintenir à 40 caractères les titres de cours. Elle se demande en outre pourquoi en 2012, le champ d'une base de données doit-il être restreint à 30 caractères.

En réponse à sa deuxième question, Mme Béliveau explique que le système Synchro a été acheté avec certaines spécifications, tel que le nombre de caractères par champ, mais qu'il est possible de modifier par la suite certains éléments moyennant toutefois des coûts importants. Selon sa compréhension, Synchro permet deux longueurs de titres, une longueur de titres plus courts et une longueur de titres plus longs. Elle indique qu'elle va valider cette information puis donner un suivi sur cette question.

M. Pineault désire savoir s'il y a eu de nouveaux développements depuis la dernière Assemblée universitaire concernant l'intervention de l'UPAC à l'Université de Montréal et la vente du 1420 Mont-Royal.

Le secrétaire général indique qu'il n'y a pas eu d'autres contacts du côté de l'UPAC ou de la Commission Charbonneau. En ce qui concerne la vente du 1420 Mont-Royal, le Comité exécutif et le Conseil ne se sont pas encore prononcés sur cette question.

M. Campos évoque des propos émis récemment par le recteur de l'UQAM dans les médias à l'effet que l'UQAM avait subi une perte de 20 M\$ en raison de la grève étudiante, et appelant le gouvernement du Québec à aider l'UQAM à combler cette perte. Il ajoute que des journaux mentionnaient d'autre part que les pertes occasionnées aux universités par la grève se chiffraient à 40 M\$, dont 20 M\$ pour l'UQAM et 20 M\$ pour les autres universités. Il désire donc savoir quelle est la perte que l'Université a subie avec la grève, et quelles étaient les démarches que l'Université a faites afin de demander à Québec de combler les pertes occasionnées par les perturbations étudiantes.

Tel qu'il l'a mentionné lors de l'Assemblée précédente, M. Filteau, réitère que le montant réclamé par l'Université de Montréal s'élève à 3,7 M\$. La demande a été adressée au ministère de l'Enseignement supérieur, il y a plus d'un mois. Les 40 M\$ mentionnés par M. Campos, lui semble être un montant élevé. Les 20 M\$ déclarés par l'UQAM comprennent une somme de 7 M\$ pour l'annulation de leur session d'été. L'Université de Montréal a également subi un impact financier en raison d'une perte de clientèle étudiante pour la session d'été, mais elle n'a pas inscrit cette perte dans sa facture, jugeant que c'était un peu en dehors de l'équation. Donc les pertes déclarées par l'UdeM sont de 3,7 M\$, dont environ 800,000 \$ pour l'année 2011-2012 et 2, 9 M\$ pour l'année 2012-2013.

En question complémentaire, M Campos demande si la direction s'attend ou non à recevoir le remboursement de Québec. Il s'enquiert également des mesures financières prises par l'Université pour terminer l'année 2012-2013, conformément à ce qui avait été prévu dans le budget précédent.

M. Filteau indique que la direction de l'Université n'a présumé d'aucune compensation, mais qu'elle décidera des mesures à prendre s'il advient qu'elle récupère une partie du montant réclamé. Il observe que 3,7 M\$ ne représentent pas un gros impact sur un budget courant de 700 M\$, et ajoute qu'aucun montant n'a été prévu pour l'année courante à cet effet. Par ailleurs, il rappelle qu'une écriture comptable avait été faite pour verser des sommes vers l'année 2012-2013 pour des frais de scolarité payés par les étudiants en 2011-2012 pour services non encore rendus en raison des cours annulés à l'hiver 2012. Cette écriture avait été faite à la fin de l'année 2012 pour couvrir les frais associés à la reprise des cours, ce qui a permis d'amortir l'impact sur deux années. Il ajoute que ces mesures ont été prises pour ne pas mettre à risque l'équilibre budgétaire de l'institution. S'il advient que l'Université reçoive le remboursement qu'elle réclame, les sommes seront distribuées comme il se doit. Enfin, il se dit inquiet par rapport au budget que le gouvernement va octroyer pour l'année courante, étant donné les messages contradictoires qui circulent quant à la volonté du gouvernement de compenser, ou non, l'annulation de la hausse des droits de scolarités.

M. McFalls réitère la demande qu'il avait faite d'obtenir une ventilation du budget de sécurité. Il estime que les membres de l'Assemblée pourront juger à la vue de ce document s'il est pertinent d'en parler ou non. Autrement, il demande à ce que M. Filteau indique clairement où ce document peut être trouvé pour qu'on puisse en faire la demande au moyen de la Loi sur l'accès à l'information.

M. Filteau réitère l'information qu'il a déjà communiquée à ce sujet, à savoir que le budget est de 5,2 M\$ et les dépenses associées à la grève étudiante s'élèvent à 500,000 \$ additionnels, répartis sur deux années financières. Toute l'information à ce sujet et le montant dévolu à la sécurité se trouvent dans les états financiers, sous trois sections : la santé-sécurité au travail, la sûreté, puis les mesures d'urgence. Il invite M. McFalls à préciser ce qu'il cherche au lieu d'aller à la chasse à une information dans un ensemble global qui comporte des informations de nature confidentielle.

M. McFalls dit comprendre qu'il y ait des éléments confidentiels à propos de l'identité des personnes, mais il voit mal comment un budget peut contenir des postes confidentiels, il ne voit donc pas pourquoi on ne devrait pas diffuser ce budget. Il s'interroge sur les raisons pour lesquelles le vice-recteur persiste, selon lui, à cacher ce document.

M. Filteau affirme que l'information n'est pas cachée, elle est dans le budget et dans les états financiers. Il juge que le niveau de détail demandé sur les dépenses n'est pas requis pour que l'AU puisse débattre des grandes orientations de l'institution.

M. Schiettekatte mentionne que des consultations ont lieu actuellement sur le programme d'appui aux ressources majeures de recherche du CRSNG qui a été aboli l'année dernière. Les consultations visent à connaître l'impact de cette abolition sur les recherches, et entre autres, sur son laboratoire qui bénéficie de ce programme. Il désire savoir quelles sont les représentations qui sont faites par l'Université, et éventuellement par l'ensemble des universités, en ce qui a trait au soutien à la recherche par le CRSNG, notamment en ce qui concerne les infrastructures, et dans quelles directions cela évolue-t-il.

Mme Tanguay mentionne que des représentations ont été faites à plus d'une reprise. Elle dit comprendre la difficulté, mais elle n'a pas beaucoup d'autres solutions à offrir que d'inviter les chercheurs qui œuvrent dans des secteurs plus appliqués à inclure des équipements dans le cadre de leur demande de subvention partenariale. Elle fait part des représentations faites également par l'Université auprès du gouvernement fédéral dans le cadre des consultations prébudgétaires, avec l'appui de la CRÉPUQ et du U15. Malheureusement, il semble que le programme ne soit pas repris dans sa forme initiale. Elle informe que le CSRNG est à considérer s'il peut faire un concours, gérer un concours lui-même, ou distribuer l'argent à travers les établissements qui généreraient un concours à l'interne, avec les sommes résiduelles à sa disposition. La position de l'Université de Montréal a été à l'effet que ce concours soit géré à Ottawa. Pour plus d'une raison, la direction croit que l'Université serait capable d'aller chercher une part probablement plus grande que celle qu'elle aurait si les fonds étaient distribués au prorata.

Revenant sur le commentaire de M. Boismenu concernant les candidatures soumises à un vote indicatif, Mme Béland tient à préciser qu'il n'en va pas de même à la Faculté de médecine. Il a été demandé aux candidats qui étaient sur la liste s'ils voulaient bien rester sur la liste avant de procéder aux votes. Elle est d'avis qu'il s'agit peut-être de changements entraînés par le vote électronique. Elle réitère que l'information pertinente devrait être disponible au moment du vote plutôt qu'après coup. Elle indique en terminant qu'il lui a fallu faire des démarches pendant une semaine pour obtenir l'information à ce sujet.

La doyenne de la Faculté de médecine, Mme Boisjoly, intervient pour donner des précisions sur la façon dont sont consultées les personnes dont on propose la candidature à la Faculté de médecine. La façon de faire à la Faculté de médecine est de demander à cette personne si elle souhaite ou non maintenir son nom sur la liste, et à ce moment il est fait selon la volonté de la personne. Mais si la personne ne répond pas, alors le nom reste sur la liste. Elle convient qu'en ce sens on ne peut pas dire que toutes les personnes ont été consultées. Cependant c'est la procédure à l'Université de Montréal que suit la Faculté de médecine, selon les statuts de l'Université.

En réponse à Mme Béland, M. Boismenu désire mentionner que la question de retirer un nom ou pas de la liste dépend probablement des milieux, et la FAS ne le fait pas. Il précise que cela ne s'est pas fait non plus pour la nomination du doyen la dernière fois. Dans les cas où l'on ne peut pas retirer son nom de la liste, il lui apparaît juste et raisonnable que l'on ne mentionne pas les votes faibles dans ces circonstances. Il ne pense pas que le fait de voter électroniquement ou non, a quelques incidences là-dessus. Par ailleurs, en ce qui concerne l'aide à apporter aux nouveaux professeurs, il évoque des façons de faire, une forme de mémoire collective qui se développent au sein de l'institution et qui se transmettent notamment de façon orale aux jeunes collègues. Il est d'avis que cela fait partie de leur socialisation et de leur intégration et il doute qu'il faille changer nos pratiques uniquement pour faciliter la vie de nos jeunes collègues. En terminant, il évoque la nomination d'une dizaine de professeurs de départements chaque année avec les mêmes procédures sans que cela semble poser quelques ennuis que ce soit.

M. McFalls demande au secrétaire général de valider si un vice-recteur peut décider de son propre chef si une question est pertinente ou non pour la discussion à l'Assemblée universitaire. Le secrétaire général répond qu'ultimement il revient à l'Assemblée de décider des dossiers dont elle se saisit à l'intérieur de ce qui est prévu dans la charte et les statuts.

M. Dumont adresse une question à la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, Mme Tanguay, au sujet du rapport du Vérificateur général du Québec, notamment en ce qui a trait au suivi financier des fonds de recherche jugé insuffisant. Il se dit surpris des constats du rapport du

Vérificateur général et déçu des commentaires qui ont circulé dans les médias à ce propos, ajoutant que cela arrive à un bien mauvais moment puisque les universités font actuellement valoir qu'elles sont sous-financées. Il demande si l'Université ne pourrait pas faire un correctif pour renverser les impressions laissées par ce rapport du Vérificateur général. Il suggère que l'Université de Montréal, ou l'ensemble des universités du Québec se concertent pour diffuser une publicité, ou un énoncé faisant état des contrôles financiers qui sont faits, du sérieux des chercheurs et des multiples contraintes qui font que les fonds de recherche ne sont pas nécessairement dépensés dans le cadre financier ou le cadre temporel dans lesquels ils ont été attribués.

Mme Tanguay réitère son intention de faire des représentations auprès des organismes subventionnaires et du ministère. Elle fera part de la proposition de M. Dumont à ses collègues de la CRÉPUQ. Elle apprécierait cependant s'il pouvait lui indiquer les sources médiatiques auxquelles il réfère, parce qu'elle n'a pas vu ces commentaires dans les médias.

M. Dumont indique qu'il a pris connaissance de ces informations sur le site du réseau AMEQ, qui fournit de l'information sur le secteur de l'éducation. Il rapporte que les textes qu'il a lus sur le rapport du Vérificateur général contenaient des informations assez cinglantes sur la conduite des chercheurs en matière de dépenses et de reddition de compte.

Mme Béliveau, qui a obtenu réponse à la question soulevée précédemment par Mme Da Sylva, confirme que Synchro académique offrira deux longueurs de titre de cours, une à 30 caractères qui apparaîtra sur la majorité des rapports, et une autre à 50 caractères qui apparaîtra notamment dans le Centre étudiant. Elle convient que 50 caractères n'est pas beaucoup plus, mais cela représente néanmoins une amélioration par rapport à 40 caractères.

En écho au commentaire de M. Dumont au sujet des surplus conservés dans les comptes des chercheurs, M. Schiettekatte rappelle la directive de l'Université qui est de conserver des montants suffisants au cas où les subventions seraient coupées. Le CSRNG, notamment, peut couper les fonds de recherche en totalité d'une année à l'autre, d'où la nécessité de constituer des réserves. Pour sa part le FRQNT permet de prolonger automatiquement d'une année l'utilisation des fonds pour terminer le projet, finir de dépenser les fonds ou rechercher d'autres sources de financement. Il réitère donc la nécessité d'exposer la situation au Vérificateur général et lui indiquer que cette pratique est tout à fait conforme à la directive de l'Université de conserver éventuellement jusqu'à 118 % de fonds au cas où les subventions seraient coupées.

Mme Tanguay tient à préciser que le rapport du Vérificateur général relève deux cas de soldes conservés dans le fonds de recherche, dont un était à 114 % ou à 118 % de dépassement de la subvention annuelle. Elle pense que l'intention du Vérificateur est que ces situations soient documentées et non pas empêchées. Elle croit que ce besoin est reconnu par tous et qu'il n'y a pas de problème avec cette question, mais assure que des représentations seront faites pour qu'on puisse s'assurer d'une transition dans le cas où le projet ne serait plus financé. Par contre, il importe que les agents des fonds documentent au dossier la situation. Pour les chercheurs cela pourrait vouloir dire par exemple d'écrire un courriel plutôt que de faire un appel téléphonique, pour demander la permission de conserver les fonds.

M. Portugais adresse une question à la doyenne de la Faculté des sciences infirmières, Mme Francine Girard, concernant le nombre d'étudiants inscrits au programme de sciences infirmières implanté au campus Laval. Selon l'information qu'il a reçue et les chiffres qu'il rapporte, le nombre d'étudiants inscrits dans ce programme serait sensiblement le même qu'avant l'ouverture du campus de Laval, mais déployé sur deux sites. Il demande si ces informations sont exactes et si la doyenne peut éclairer l'Assemblée sur l'implantation de ce projet à Laval.

Mme Francine Girard, reconnaît que le nombre d'étudiants est à peu près équivalent à celui de l'année dernière et que les programmes sont tout à fait similaires.

M. Portugais dit alors comprendre que le bénéfice est inexistant pour l'Université, et que cela est même déficitaire compte tenu des nombreuses ressources qu'il a fallu embaucher - chargés de cours, administration, etc. - pour gérer le programme à Laval.

Mme Girard lui fait remarquer que sa comparaison porte sur l'année dernière, soit après l'ouverture du campus Laval. Cependant le programme compte actuellement plus d'étudiants qu'avant l'ouverture du campus de Laval.

M. Filteau n'a pas les chiffres exacts, mais confirme que l'ouverture du campus de Laval n'a entraîné aucun transfert d'étudiants vers le campus Laval. Il en est résulté un gain net d'étudiants pour le campus Laval et même une hausse pour le campus de Montréal l'année dernière. En complément au commentaire de Mme Girard, il explique que cette année, en raison des perturbations étudiantes et de l'entrée décalée des étudiants des cégeps, il y a eu un déplacement de quelques étudiants vers le campus Laval. Cependant le programme de sciences infirmières s'autofinance par ses clientèles, tel que prévu, et même plus rapidement que prévu, et la croissance en sciences infirmières est tellement grande que depuis l'année dernière la Faculté des sciences infirmières a atteint l'équilibre budgétaire.

M. Portugais demande s'il est possible d'avoir les chiffres exacts pour la prochaine Assemblée. Mme Girard répond qu'elle n'a aucun problème à faire part de ces chiffres.

Mme Béliveau informe que par rapport à l'année dernière, le premier cycle en sciences infirmières a connu une croissance de 13,7 % pour les campus de Montréal et de Laval. Elle fera les vérifications en ce qui concerne les données d'il y a deux ans, soit avant l'ouverture du campus Laval.

M. Saul désire revenir sur le Sommet sur l'enseignement supérieur. Il se dit inquiet devant les prises de position diamétralement opposées qui ont été exprimées au pré sommet concernant le Conseil des universités par certains des intervenants, notamment par la CRÉPUQ et par les étudiants. Il estime qu'il s'agit de questions de substance très importantes sur lesquelles des parties présentent un projet de gouvernance de l'université qui est très structuré et consistant, mais il déplore qu'entre les deux il n'y ait pas de dialogue. Il dit craindre que la diplomatie prenne le dessus lors du Sommet et que tout le processus se termine en queue de poisson. Que des prises de position intéressantes soient prises par les diverses parties, mais que les unes et les autres se neutralisent, et que finalement on reste au *statu quo*. Il demande à ceux qui ont pris des positions très claires sur le sujet, c'est-à-dire la direction, la CRÉPUQ et les étudiants, s'il y aurait moyen qu'ils réagissent aux contenus des propositions de l'autre partie, qu'ils dialoguent devant la communauté universitaire de manière à ce qu'on puisse voir plus clair dans les conséquences de chacune de ces propositions. Il souhaite qu'un débat ait lieu de manière à ce que la communauté universitaire puisse s'appropriier ces questions et qu'il n'en reste pas uniquement des propositions présentées et soumises à la bienveillance du gouvernement et sans doute, craint-il, à l'inaction.

Avant de céder la parole au recteur pour répondre à la question, la présidente des délibérations invite M. Saul, pour ce qui est du deuxième volet de son intervention, à faire éventuellement les démarches auprès du Comité de l'ordre du jour pour prévoir un moment dans l'ordre du jour pour qu'il puisse y avoir des échanges sur ce point.

M. Breton précise qu'il y a eu plus que deux positions exprimées, ce qui rend la situation beaucoup plus complexe. Il y a les associations étudiantes, la CRÉPUQ, le réseau de l'Université du Québec, les syndicats, et les représentants socioéconomiques. D'autre part, l'Université de Montréal n'a pas présenté de position parce qu'elle est, à ce stade-ci, représentée par la CRÉPUQ. Troisièmement, il mentionne que les règles du jeu ont changé à quelques reprises au cours des dernières semaines et il ne sait pas si les modalités pour la suite des choses sont établies de façon définitive. Cependant, il lui apparaît clair que le gouvernement veut tenir ce sommet et tourner la page à la mi-février 2013 et que toute cette réflexion doit se faire à la vitesse grand V. Il convient avec M. Saul de l'importance de cet enjeu pour toute la société, mais dit douter que ce sommet soit le point final des discussions à ce sujet. Pour ce qui est d'avoir un échange au sein de la communauté universitaire, il explique qu'en raison des événements des dernières semaines il n'a pu amorcer la tournée qu'il avait annoncée pour échanger avec les membres de la communauté, notamment sur ce sujet. Il a jugé plus utile d'assurer un minimum de présence auprès de la CRÉPUQ. Cela dit, il convient qu'il serait intéressant d'échanger à ce sujet, mais doute qu'il soit possible de consolider une position claire pour la mi-février, considérant le rythme de nos réunions et notre mode de fonctionnement. Faisant appel à son expérience, il demande à M. Saul comment il entrevoit que l'on puisse trouver des points de convergence suffisamment pédagogiques pour qu'ils puissent être transmis en quelques semaines, voire en quelques jours.

Mme Mercier-Roy souhaite répondre en ce qui concerne la position des étudiants en regard propositions émises lors du Sommet sur l'enseignement supérieur. La proposition de la CRÉPUQ étant relativement récente et n'ayant pas de détail à ce propos, elle indique qu'il est difficile pour les étudiants de se positionner à ce moment-ci à cet égard. Par contre, la proposition de la Fédération étudiante universitaire du Québec concernant la création d'une commission d'évaluation des universités du Québec, qui date de quelques années, propose un modèle assez complet qui reprend principalement les rôles exercés par l'ancien Conseil des universités, mais avec un mandat élargi pour favoriser un meilleur développement des universités et une meilleure coordination du réseau universitaire québécois. Elle assure que les étudiants vont suivre avec attention les propositions autant de la CRÉPUQ, que de tous les acteurs impliqués dans cette première partie du sommet sur l'éducation.

Le recteur informe que des discussions à ce sujet sont également prévues avec les doyens, étant donné les différences qui existent entre les facultés. Des discussions pourraient se tenir au sein des unités académiques. Réagissant ensuite au commentaire de la Secrétaire générale de la FAÉCUM, le recteur dit voir un paradoxe dans le fait de vouloir défendre l'autonomie universitaire et même temps vouloir défendre un organisme de coordination fort, en soulignant la difficulté de trouver l'équilibre entre les deux. Il mentionne en outre la difficulté supplémentaire engendrée par le fait que le réseau des universités du Québec ait été par choix ministériel retiré de la représentation de la CRÉPUQ, créant ainsi deux catégories d'universités.

En réponse à une question précédente de M. Portugais, Mme Béliveau souhaite communiquer les informations qu'elle a obtenues au sujet des inscriptions des étudiants au programme en sciences infirmières. Le programme en sciences infirmières a ouvert sur le campus Laval en 2011-2012. À l'automne 2010-2011, il y a eu 730 inscriptions sur le campus de Montréal. En 2011-2012 il y a eu 789 inscriptions, donc une légère augmentation. Parallèlement se sont ajoutées 85 nouvelles étudiantes au campus Laval, lorsqu'on combine les deux programmes de sciences infirmières, soit le programme de Baccalauréat initial et le programme DEC-BAC.

Constatant l'absence d'autres interventions et que le temps dévolu à ce point est écoulé, la présidente des délibérations invite l'Assemblée à aborder le pont suivant.

AU-545-7

PROPOSITION DE MODIFICATION DE L'ARTICLE 17.04
DES STATUTS PORTANT SUR LA COMPOSITION DU COMITÉ DE DISCIPLINE
A-21/545^e/915

AU-545-7

En l'absence du président du Comité *ad hoc* sur la modification de l'article 17.04 des statuts portant sur la composition du Comité de discipline, M. Elvio Bueno, qui a eu un empêchement professionnel, le secrétaire général résume le rapport écrit transmis par M. Bueno, qui a été déposé sur le wiki (document A-21/545^e/915) et dont des copies imprimées sont également disponibles.

Lors de sa réunion du 27 novembre dernier, le Comité *ad hoc* a rencontré le président du Comité de discipline, il avait auparavant rencontré la responsable du Bureau d'intervention sur le harcèlement ainsi que l'ombudsman. À la suggestion du Comité *ad hoc*, le mandat de réaliser l'avis juridique a été confié à maître Suzanne Comtois, professeure à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke. Celle-ci doit remettre son rapport pour le 23 janvier 2013 au plus tard. D'ici là, le Comité prévoit tenir deux réunions dans la semaine du 14 et du 28 janvier 2013 afin d'aborder les questions de fond. Si nécessaire, d'autres rencontres seront prévues pour finaliser les travaux. Le Comité *ad hoc* remettra son rapport et l'avis juridique à la séance de l'Assemblée universitaire du 18 février 2013. En tenant compte que l'avis juridique sera remis au Comité *ad hoc* vers le 23 janvier, le Comité demande à l'Assemblée universitaire de surseoir à la règle du dépôt des documents neuf jours avant la date de l'Assemblée universitaire, pour que le délai soit plus court et lui permettre de compléter ses travaux. Le secrétaire général invite ensuite les trois membres du Comité *ad hoc* qui sont également membres de l'Assemblée à compléter au besoin l'information.

En tant que membre du Comité *ad hoc*, M. Jean-Guy Sylvestre réitère la demande du Comité d'obtenir une dérogation à la règle du dépôt des documents afin d'autoriser le Comité à remettre ses documents jusqu'à 48 heures avant l'Assemblée universitaire, compte tenu de la complexité du sujet. Il en fait la proposition.

Considérant l'importance de cette question, M. Louis Dumont dit ne pas voir comment l'Assemblée pourrait en à peine 48 heures, prendre connaissance du document et discuter de l'attitude à adopter. Il suggère qu'il soit proposé que l'Assemblée universitaire tienne une séance extraordinaire ultérieurement, ou demande au Conseil, compte tenu de la demande du Comité *ad hoc*, de repousser en mars le rapport de l'Assemblée sur ce sujet.

Le recteur se dit peu réceptif à une demande de délai et dit douter que le Conseil n'attende.

M. Sylvestre précise que le Comité espère remettre son rapport avant les 48 heures, mais qu'il souhaite ce délai maximal dans l'éventualité où cela soit nécessaire.

Compte tenu des enjeux, M. Portugais juge qu'un délai de 48 heures est trop court pour prendre connaissance du rapport. Il estime que l'Assemblée est capable de procéder en février, cependant il apprécierait que le Comité fasse l'impossible pour que les membres de l'Assemblée obtiennent les documents un peu plus tôt. C'est ce qu'il suggérerait comme un amendement amical à la proposition de M. Sylvestre.

En réponse à la présidente des délibérations, M. Portugais confirme que son amendement serait de recevoir les documents quatre jours au plus tard avant l'Assemblée.

Le recteur demande le vote sur cette proposition.

M. McFalls mentionne qu'il avait compris que la demande initiale était de 48 heures ouvrables, ce qui revient à quatre jours.

Le secrétaire général précise qu'en vertu des règlements de régie interne de l'Assemblée, les documents devraient normalement être envoyés le vendredi 8 février. Selon la demande de délai soumise, les documents seraient envoyés le jeudi 14 février.

Les éclaircissements apportés permettant de comprendre que 48 heures signifient quatre jours, M. Portugais retire sa proposition d'amendement. Il demande ensuite à M. Sylvestre si ce délai convient au Comité. M. Sylvestre répond par l'affirmative.

M. Pineault, qui est également membre du Comité *ad hoc*, dit partager le souci que l'Assemblée universitaire ait le temps de se préparer, et assure que la demande de délai est simplement pour que le Comité ait les coudées franches au cas où il a vraiment besoin d'une marge de manoeuvre. Bien que le délai le satisfasse, il assure qu'il n'est pas dans l'intention du Comité de remettre son rapport à la dernière minute.

La présidente des délibérations, constatant que l'Assemblée est arrivée à un point d'accord, convie les membres à la considération du point suivant.

AU-545-8 RAPPORT D'ÉTAPE DU COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE AU-545-8
- Discussion sur une modification du calendrier
 pour les appels de suggestions

La présidente des délibérations invite la présidente du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire (CNAU), Mme Anne-Marie Boisvert, à prendre la parole.

Mme Boisvert indique que le CNAU a fait une réflexion sur ses façons de faire et souhaite échanger avec l'Assemblée sur la possibilité d'enclencher le processus d'appel de candidatures plus tôt à l'hiver pour que toutes les nominations soient faites à la séance de mai, et que les comités puissent démarrer leurs activités dès le mois de septembre, ou même le cas échéant à partir du mois de juin. Elle rappelle que les mandats des membres des comités suivent le calendrier universitaire soit du 1^{er} juin au 31 mai de l'année suivante. Selon le processus actuel, les appels de suggestions sont faits en mai ou en juin, et

les nominations en découlant sont faites lors de l'Assemblée de septembre, de sorte que les comités ne peuvent démarrer leurs activités avec tous leurs membres avant le mois d'octobre. Le Comité souhaite, sans froisser personne, faire des appels de candidatures et des vérifications quant à l'intérêt des personnes à accepter leur mise en candidature, avant la fin effective des mandats des membres des comités au 31 mai.

M. Dumont observe d'abord que l'Assemblée ne tient pas de réunion en juin, puis demande s'il s'agit de décaler le processus pour faire les appels de suggestions en mars, afin que le Comité puisse statuer en avril sur les candidatures et déposer les recommandations à l'Assemblée du mois de mai. Ce que confirme Mme Boisvert. M. Dumont se dit en accord avec cette proposition, mais s'étonne de cette demande du Comité puisque c'est le Comité qui décide de son agenda.

En l'absence d'autres interventions, la présidente des délibérations constate que l'Assemblée consent à ce que le Comité procède ainsi.

Remarquant que l'Assemblée vient de disposer en quelques minutes d'un point inscrit à l'ordre du jour, M. Portugais revient sur le commentaire qu'il avait fait en matinée à propos de points d'information présentés sans avoir été inscrits à l'ordre du jour et qui ont duré de longues minutes. Il est d'avis que le Comité de l'ordre du jour devrait examiner cette question et arriver à un équilibre.

Le recteur fait remarquer que les trois points auxquels M. Portugais réfère sont des éléments d'actualité survenus dans les heures qui ont précédé cette assemblée, et donc qu'il n'y avait pas possibilité de les prévoir. Il reçoit donc mal que M. Portugais soit offusqué que des gens donnent des éléments d'information qui sont en temps réel.

M. Portugais répond qu'il n'est pas du tout offusqué et qu'il se réjouit que de l'information soit transmise à l'Assemblée. Cependant il rappelle qu'une procédure est prévue au « Code L'espérance » pour inscrire de nouveaux sujets au moment de l'adoption de l'ordre du jour. À son avis, les trois sujets abordés en matinée auraient dû faire l'objet d'une proposition de modification de l'ordre du jour; les cacher dans des points d'information donne une curieuse impression. Il dit toutefois comprendre que ce n'était pas l'intention.

Le recteur considère que l'utilisation du mot « caché » est un facteur irritant. Il précise qu'il ne s'agit pas d'information cachée, mais d'information qui vient d'être annoncée. Il invite M. Portugais à peser ses mots.

AU-545-9

COMITÉ DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE — CBAU
- Orientations budgétaires 2013-2014
A-21/545^o/909, A-21/545^o/909.1

AU-545-9

La présidente des délibérations invite le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, à présenter les orientations budgétaires 2013-2014. À l'aide d'une présentation électronique (document A-21/545^o/909.1). M. Filteau expose les orientations précisant qu'elles s'inscrivent en continuité avec celles des années précédentes. M. Filteau cède ensuite la parole à la présidente du Comité du budget, Mme Danielle Morin, qui fait part des principales préoccupations du CBAU en regard des orientations budgétaires proposées. La première étant la nécessité pour l'Université de faire le maximum de représentations pour obtenir sa juste part des fonds d'excellence et de performance. La deuxième étant de s'assurer de maintenir l'équilibre budgétaire et de poursuivre le remboursement du déficit accumulé. Enfin, en raison de l'incertitude budgétaire découlant des événements des derniers mois, le Comité estime que les règles de financement des facultés devront être revues.

Référant à l'orientation no 4, M. Portugais se dit surpris que l'appui à la mise en place de l'ESPUM figure comme une orientation budgétaire alors que l'Assemblée ne s'est pas encore saisie de la question. Il estime que la règle voudrait que l'Assemblée dispose d'abord de cette question avant qu'elle fasse l'objet d'une orientation, en ajoutant que les orientations relèvent des prérogatives de l'Assemblée.

M. Raymond Lalande explique que l'ESPUM existe depuis 2007 sous un format virtuel et est donc déjà une réalité à l'Université. Il précise que ce qui sera discuté au point suivant concerne le projet de donner un statut facultaire à cette École.

M. Portugais demande si une résolution de l'Assemblée pour appuyer la mise en place de l'ESPUM avait été adoptée à l'époque. Un membre de l'Assemblée confirme l'existence d'une telle résolution.

M. Pineault demande à M. Filteau des clarifications à propos du dernier point de l'orientation no 2. Référant ensuite à l'orientation no 4, et au projet pilote qui a permis de financer l'extension des heures d'ouverture des bibliothèques, il demande si le Comité a discuté de la possibilité de financer ce projet de façon récurrente sur le fonds général de l'Université. Enfin, il désire savoir si les nouveaux outils technologiques administratifs dont il questionne dans l'orientation no 5, réfèrent à de nouveaux outils ou s'il s'agit d'outils dont on discute depuis déjà plusieurs mois, comme Synchro

En réponse à la dernière question. M. Filteau confirme qu'il s'agit effectivement de Synchro. En ce qui concerne la question sur les bibliothèques, il précise que les fonds utilisés pour étendre les heures d'ouverture des bibliothèques proviennent du fonds d'amélioration de la vie étudiante, suite à l'autorisation du CBAU. Il ajoute que ce type d'initiative ne figure pas dans les orientations, mais est discuté au sein du CBAU qui prend des décisions en fonction des demandes reçues et des sommes disponibles. Il convient que l'initiative mentionnée a bien fonctionné et a démontré qu'elle suscitait un intérêt. Généralement, lorsque la preuve d'un concept est faite, l'objectif est de le rendre permanent. Conséquemment, l'extension de l'horaire des bibliothèques pourrait être envisagée. En ce qui concerne la première question, M. Filteau donne les détails en ce qui a trait à la règle du 80 %. Il ajoute que ne sachant pas encore qu'elles seront les décisions prises par Québec en matière de financement, le CBAU s'est donné une latitude dans la formulation de cette orientation. Cependant l'objectif de donner le meilleur financement possible aux différentes unités, particulièrement aux facultés, demeure.

M. Pineault se dit heureux que le CBAU se montre ouvert à discuter de la possibilité de financer des heures d'ouverture plus étendues pour les bibliothèques et il l'encourage à statuer en ce sens. Pour ce qui est du 80 %, il dit comprendre que la mise en garde exprimée est tributaire du fait que l'on ne sait pas à quoi s'attendre de Québec. Ce que confirme M. Filteau.

M. Dumont remercie le CBAU ainsi que toutes les instances qui ont travaillé à la préparation des orientations budgétaires. Il se réjouit que l'Assemblée reçoive les orientations budgétaires de l'Université, telle qu'elle l'avait demandé il y a quelques années. Pour l'année prochaine, il demande à la présidente du Comité de préparer un document qui présente des éléments de comparaison avec l'année précédente, en identifiant par exemple les éléments réalisés et ceux abandonnés, incluant quelques éléments chiffrés, pour que les gens puissent s'approprier le budget de l'Université et ce qu'il contient.

Mme Morin prend note de la demande et convient qu'un document eu peu plus comparatif pourra être présenté l'année prochaine.

Mme Renée Béland se questionne sur l'orientation no 3 qui fait état à la fois d'un contexte de croissance des effectifs étudiants et d'un renouvellement du corps professoral en remplaçant chacun des postes libérés. Considérant qu'on augmente le nombre d'étudiants, mais qu'on maintient le nombre de professeurs constant, elle demande si la conséquence sera que les enseignants auront des groupes de plus en plus nombreux.

M. Filteau répond que non. Cela réfère plutôt aux remplacements de postes demandés par les facultés, selon leurs besoins, à la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification. Il rappelle que les facultés contrôlent le budget qui leur est octroyé, cependant en ce qui concerne les postes, c'est la vice-rectrice qui a l'autorité finale.

Mme Boisvert ajoute que l'année dernière les orientations budgétaires incluaient l'engagement qui avait été pris dans la convention collective des professeurs, qui viendra à échéance au début de 2013, d'augmenter l'effectif professoral. Cet engagement a été rempli, alors ce qu'on retrouve dans les orientations budgétaires 2013-2014 c'est l'engagement de remplacer tous les postes libérés.

En l'absence d'autres interventions, la présidente des délibérations invite l'Assemblée à la considération du point suivant.

AU-545-10

CRÉATION D'UNE ÉCOLE DE SANTÉ PUBLIQUE DE TYPE FACULTAIRE
À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
A-21/545^e/910, A-21/545^e/911, A-21/545^e/911.1

AU-545-10

La présidente des délibérations invite M Raymond Lalande, vice-recteur aux études et responsable de l'École de santé publique (ESPUM), à présenter le projet pour la création d'une école de santé publique de type facultaire à l'Université de Montréal.

M. Lalande fait d'abord part du très grand privilège que représente pour lui la présentation de ce projet permettant le passage de l'ESPUM d'un statut virtuel à un statut facultaire. Il s'agit d'un honneur parce que l'histoire de l'École de santé publique est presque centenaire, et surtout parce qu'il a le grand privilège de représenter tous les professeurs qui, au fil du temps, ont porté ce projet à bout de bras. Il tient à souligner le soutien entier du recteur qui a permis le cheminement de l'École de santé publique à un statut facultaire. Il souligne ensuite la présence de collègues du secteur de la santé publique soit : M. Claude Viau, directeur de l'Institut de recherche en santé publique de l'Université de Montréal (IRSPUM), Mme Louise Potvin, directrice intérimaire du Département de médecine sociale et préventive (DMSPP), M. Régis Blais, directeur du Département d'administration de la santé (DASUM), et M. André Dufresne, directeur du Département de santé environnementale et santé au travail (DSEST), invités afin de répondre à des questions plus techniques.

À l'aide de diapositives électroniques (document AU-21/545^e/911.1), M. Lalande expose ensuite le projet d'École de santé publique de l'Université de Montréal. Il présente d'abord le champ de la santé publique, un domaine d'étude et d'intervention interdisciplinaire, puis présente les grandes lignes de l'histoire centenaire de la santé publique à l'Université de Montréal, ainsi que les développements plus récents survenus depuis 1986 avec la renaissance d'un premier projet de création d'une École de santé publique de type facultaire. Sa présentation aborde ensuite le projet actuel d'école de santé publique facultaire, incluant sa mission, ses activités académiques et de recherche actuelles puis celles projetées, et enfin, la structure de gouvernance proposée et l'échéancier d'implantation. Il termine en invitant les membres de l'Assemblée à appuyer le projet de résolution pour recommander la création d'une École de santé publique de type facultaire à l'Université de Montréal, tel que soumis par le recteur et appuyé par M. Pierre Moreau (document AU-21/545^e/910).

M. Portugais remercie le vice-recteur pour sa présentation puis présente ensuite une première question concernant la réservation de postes avec rattachements multiples, dont il est fait mention à la page 26 du document AU-21/545^e/911. Il précise que la convention collective des professeurs prévoit que le professeur est rattaché à un seul département ou à une seule faculté. Avec son accord, le professeur peut être rattaché à un deuxième département ou deuxième faculté. Il prévient que le rattachement multiple entre facultés, tel que présenté dans le document, va exiger le consentement du SGPUM. Sa deuxième question porte sur le transfert des trois départements du secteur santé publique de la Faculté de médecine vers l'ESPUM facultaire au 1^{er} mai 2013, avec le rattachement principal des professeurs de ces trois unités à la nouvelle École de santé publique, tel qu'indiqué à la page 32 du document. Il estime que le calendrier présenté est très serré. Il soulève ensuite que la création de cette École facultaire exige une modification des statuts de l'Université qui doit être soumise à l'Assemblée, cela étant il se questionne sur la capacité de l'Assemblée à donner son agrément sans avoir la mise en forme juridique du projet. Estimant qu'on ne peut pas adopter un principe sans avoir le texte juridique, il demande alors quand il est prévu de déposer le texte juridique auprès des membres de l'Assemblée.

En réponse à la première question, M. Lalande convient des règles décrites par M. Portugais concernant les postes avec rattachements multiples. Dans le cas d'un professeur qui demande de son propre chef un rattachement secondaire à une autre faculté, il faut que la faculté d'accueil accepte ce rattachement et donc que les facultés s'entendent; les droits politiques des professeurs dans cette situation s'exercent dans les deux facultés. Il précise qu'il y a déjà à l'UdeM des professeurs qui ont un double rattachement et que l'intention est de procéder dans le respect de la convention et des règles de l'Université. Il

ajoute qu'il laisse à la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, Mme Boisvert, le soin de revenir s'il y a lieu sur la question de l'approbation du SGPUM. En ce qui a trait au transfert des unités et à la modification des statuts, M. Lalande indique que la démarche prévue est que l'Assemblée se penche dans un premier temps sur le principe de la création de l'École et de son statut facultaire et, après que ce principe ait été avalisé, dans un deuxième temps, que l'Assemblée se penche sur la modification des statuts avec les textes juridiques requis, cette étape paraissait être un élément plus technique.

Mme Boisvert ajoute qu'à son avis c'est une erreur de parler de rattachement multiple, cela n'existe pas dans la convention collective.

M. Portugais répond que sur la base de la réponse de Mme Boisvert, on ne peut pas adopter un principe qui ne correspond pas à une réalité possible en ce qui concerne le rattachement multiple. Mme Boisvert précise qu'en fait cela est déjà permis.

M. Robin Mercier-Villeneuve demande à avoir plus de détails sur la formule de partage de crédits étudiants interfacultaires et interdépartementaux dont il est fait mention à la page 26 du document A-21/545^e/911. Référant ensuite au texte sous la section « Comité-conseil interfacultaire en santé publique », à la page 29 du même document, ainsi qu'aux explications présentées par M. Lalande, il constate que le mandat de ce comité serait très compatible avec les intérêts des étudiants et affirme qu'il serait très pertinent que les étudiants prennent part à ce comité afin que la direction ait l'opinion des étudiants concernant notamment les orientations et l'interdisciplinarité.

En ce qui a trait à la première question, M. Lalande explique que dans le cas de programmes offerts par deux facultés, une entente sur la façon dont les crédits sont partagés entre elles est requise afin de pouvoir s'assurer d'un financement adéquat des activités. Il s'agit strictement de démontrer l'importance que les facultés s'entendent entre elles. Quant à la deuxième intervention, elle va dans le sens de la rencontre qu'il a eue avec les étudiants et il dit l'accueillir très favorablement.

M. Pineault demande s'il n'y a pas une erreur sur le nombre d'étudiants prévu au Comité des études et de la formation à la page 31, et conséquemment si l'on ne devrait pas indiquer trois étudiants au lieu de deux, comme cela a été corrigé pour le Conseil de la Faculté.

M. Lalande indique que ce nombre découle du fait que l'École est actuellement uniquement centrée sur des programmes de 2^e et de 3^e cycles, mais confirme que la correction sera faite et que le Conseil de la Faculté comptera trois étudiants.

À titre d'ancien membre du comité de planification, M. McFalls désire savoir quelles sont les incidences budgétaires de cette nouvelle faculté. Il observe que les disciplines du domaine des sciences sociales sont des disciplines peu valorisées par le système de financement. Il anticipe donc que le financement qu'obtiendront les trois départements du secteur de la santé publique risque de ne pas être aussi généreux que celui dont ils ont pu bénéficier à titre de départements au sein de la Faculté de médecine, à moins d'avoir une péréquation importante. Il demande donc quels sont les revenus anticipés dans le plan d'affaires soumis au Comité de planification et également quels sont les coûts associés notamment à l'instauration d'un doyen, d'un vice-doyen, des comités de facultés, etc. Il observe en outre que la mise en place de cette nouvelle faculté n'est pas sans risque d'instaurer des rivalités entre les facultés existantes et il demande s'il ne serait pas plus prudent et plus économe de commencer par une structure intermédiaire, plus légère, comme l'École d'optométrie, et non par la création d'une nouvelle faculté; d'autant plus que selon sa lecture des critères du Council on Education for Public Health (CEPH), pour obtenir l'agrément il n'est pas requis que l'entité soit une faculté, il peut s'agir d'une entité indépendante tel que c'est le cas pour l'École d'optométrie. Enfin, évoquant les allusions faites dans le rapport quant aux difficultés rencontrées par l'école virtuelle, notamment en ce qui a trait au développement de l'interdisciplinarité, il se dit curieux de savoir quelles ont été les difficultés réelles et quels étaient les problèmes insurmontables qui ont mené à l'abandon de cette structure plus ouverte.

Le recteur invite les collaborateurs de l'ESPUM et de l'IRSPUM présents à partager leurs opinions sur ces questions. Pendant que ces personnes prennent place, la présidente des délibérations cède la parole à M. Lalande.

M. Lalande dit douter qu'il soit avantageux d'avoir une structure intermédiaire, à l'image de l'École d'optométrie et du Département de kinésiologie, dotée d'un directeur, d'un directeur des études, d'un directeur de la recherche, qui, dans les faits, recrée une structure analogue à celle d'une faculté.

En réponse à la question de M. McFalls concernant les embûches insurmontables rencontrées par l'école virtuelle, M. Régis Blais, directeur du DASUM, fait part de l'insuccès d'un comité de programme de l'École de santé publique, formé de représentants de différentes facultés, qui n'a pu établir un rapport d'égal à égal avec les facultés, le rapport étant davantage de l'ordre d'un département vis-à-vis une faculté. Un statut facultaire permettrait à l'École de négocier de façon égalitaire avec d'autres facultés.

Abondant dans le même sens que M. Blais, Mme Louise Potvin, directrice intérimaire du DMSP, ajoute qu'aucun des projets qui ont été proposés au sein de ce comité interfacultaire n'a vu le jour, et même que certains ont abouti à d'autres projets dans d'autres facultés, ce qu'elle juge frustrant pour les instigateurs des projets et malheureux du point de vue de l'Université. Elle considère que la plupart des projets qui seront mis de l'avant vont requérir qu'une faculté négocie avec une autre faculté. Enfin, elle précise qu'une des exigences du CEPH est que l'unité soit diplômante au même niveau que les autres unités diplômantes de l'institution.

La doyenne de la Faculté de médecine, Mme Hélène Boisjoly, intervient sur cette question qui touche la Faculté de médecine au premier chef. Elle considère d'abord qu'il est nécessaire de mettre en place une École de santé publique pour répondre aux besoins de la population du Québec et, pour ce faire, une poussée doit être donnée au secteur de la santé publique au sein de l'Université. Elle estime à cet égard que l'association à venir avec la Direction de la santé publique de Montréal et éventuellement l'INSPQ sur le site Berri représente une opportunité. Elle évoque ensuite les liens étroits à venir entre la Faculté de médecine et la future École facultaire, notamment en médecine préventive, mais aussi pour ce qui est de la formation, par exemple dans le domaine de la gestion et de la promotion de la santé, en microbiologie et même en génétique.

M. McFalls soulève un point d'ordre déclarant que les interventions précédentes n'ont pas répondu aux questions qu'il a posées sur l'organisation de l'École.

La présidente des délibérations explique que Mme Boisjoly avait demandé la parole plus tôt et qu'elle lui a donné la parole pour rattraper son oubli. M. Lalande soulève à son tour un point d'ordre pour indiquer qu'il répondra aux questions de M. McFalls à la suite de l'intervention de Mme Boisjoly.

En terminant, Mme Boisjoly réitère l'importance, du point de vue de la Faculté de médecine, de regrouper les forces vives en santé publique à l'Université de Montréal au sein d'une École facultaire de telle sorte qu'elle puisse avoir l'élan dont elle a besoin.

Revenant sur la question des coûts de la structure facultaire soulevée par M. McFalls, M. Lalande assure que l'École de santé publique ne sera pas dotée d'une méga structure facultaire, elle aura une structure comparable aux autres facultés. Sur la question des budgets, l'ESPUM sera sujette à rendre compte au Comité du budget et au Comité de planification, au même titre que toutes les autres facultés de l'UdeM. Donc à terme, l'ESPUM ne bénéficiera pas d'un traitement différent des autres facultés. Enfin, comme c'est le cas pour les autres facultés, le plan d'affaires de l'ESPUM ne sera pas déposé à l'Assemblée universitaire, mais il sera déposé au Comité de planification de même qu'au Conseil de l'Université.

M. Boismenu, doyen de la FAS, se dit tout à fait en faveur de ce projet d'école de santé publique dont la mission est interdisciplinaire et la vocation interfacultaire. Il fait part du défi important que représente l'interdisciplinarité pour toutes les facultés qui ne seront plus de simples collaborateurs ponctuels, mais qui seront des partenaires réguliers. Il ajoute que la FAS travaille sur une base interfacultaire depuis un certain nombre d'années, et elle le fera avec l'École de santé publique. Enfin, revenant sur une remarque de Mme Potvin, il tient à préciser que la FAS n'a jamais récupéré des projets initiés par le secteur santé publique au cours des dernières années.

M. McFalls signale qu'il n'a pas eu réponse à ses questions concernant les raisons qui motivent la création d'une faculté plutôt que de simplement donner le temps à la structure actuelle d'évoluer.

M. Lalande exprime son désaccord avec M. McFalls à cet égard et dit douter que les gens de santé publique, qui attendent cette École depuis des années, partagent son point de vue. Il rappelle qu'un conseil provisoire, formé de plusieurs membres de la communauté universitaire, en est venu à la conclusion que l'ESPUM ne pouvait être fonctionnelle dans le cadre d'une structure transversale. Il évoque également les discussions qu'il a eues avec le directeur démissionnaire de l'ESPUM concernant les difficultés de réaliser un mandat de développement de programmes de formation sans aucune autorité sur les professeurs, le personnel et le budget, et finalement sans aucune vraie représentation pour pouvoir intervenir auprès des autres facultés. Il en va autrement en recherche pour diverses raisons, mais en ce qui concerne les programmes de formation, l'École virtuelle s'est butée aux structures organisationnelles d'une université qui repose sur un modèle facultaire et départemental. Enfin, il signale qu'un sondage réalisé auprès des professeurs des départements de santé publique et des professeurs en provenance d'autres facultés que la Faculté de médecine démontre leur appui en faveur d'une école de santé publique facultaire. Les directeurs, les doyens et la direction de l'Université la souhaitent également. Il indique qu'il y a actuellement un *momentum* en faveur de ce projet et il invite l'Assemblée à saisir cette occasion.

En complément au propos de M. Lalande, M. Blais indique qu'outre le *momentum*, il y a aussi la concurrence. Si l'Université de Montréal ne se positionne pas comme étant la première pour créer la première école de santé publique au Québec, d'autres le feront. L'expertise présente à l'UdeM en santé publique est unique, ce domaine représente le troisième plus gros budget de recherche en santé de l'Université après la Faculté de médecine et la FAS. Par ce projet l'Université a l'occasion de créer l'histoire, et cette opportunité doit être saisie maintenant.

Abondant dans le même sens que M. Blais, le recteur signale qu'il y a au moins deux universités dotées de faculté de médecine qui ont un vif intérêt pour mettre de l'avant un tel projet, notamment l'Université de Sherbrooke dont le pouvoir d'attraction s'est accru au cours des dernières années. Dans un contexte où des intérêts extérieurs sont manifestes, et considérant la qualité de l'expertise à l'UdeM et le fait que ce projet est attendu depuis longtemps au sein de l'Université, il incite l'Assemblée à se prononcer en faveur du projet.

M. François Schiettekatte se dit inquiet du fait que l'ESPUM soit essentiellement une faculté de cycles supérieurs, donc sans possibilité que les professeurs soient en contact avec des étudiants de premier cycle, ce qui à sa connaissance en fait un cas unique à l'UdeM. Il évoque une similitude avec un centre INRS, qui est un peu isolé et qui éprouve de la difficulté à recruter des étudiants de cycles supérieurs en raison de l'absence de programmes de premier cycle. Il demande comment l'École compte avoir accès à des étudiants d'une part, et d'autre part, au niveau de la tâche des professeurs, comment ceux-ci participeront à l'enseignement de premier cycle comme le reste des collègues de l'Université.

M. Lalande confirme qu'actuellement l'essentiel des activités propres aux trois départements de santé publique est au niveau des 2^e et 3^e cycles, en précisant toutefois une certaine participation au premier cycle, notamment dans le cadre de programmes de la Faculté de médecine. La création de l'École et du Conseil interfacultaire permet d'envisager une présence accrue dans la formation en premier cycle au sein de l'École. Enfin, il mentionne qu'un projet de baccalauréat en santé-sécurité au travail est en développement par le secteur de la santé environnementale et santé au travail.

Concernant la question des clientèles étudiantes, Mme Louise Potvin indique qu'il y a une demande très forte, entre autres d'étudiants étrangers, pour la maîtrise en santé communautaire et pour le doctorat en santé publique. Et elle confirme que les départements de santé publique sont impliqués dans plusieurs programmes et qu'ils souhaitent aussi se diversifier. Elle estime qu'un des attraits d'une école de santé publique c'est de s'impliquer également dans des programmes de formation du premier cycle universitaire, avec plusieurs départements et facultés.

M. Schiettekatte demande si en créant une nouvelle faculté, il n'y a pas un risque que cette école facultaire, ou encore la Faculté de médecine, veuillent développer leurs propres cours ou programmes, du fait que les trois départements ayant été retirés de la Faculté de médecine, il y aurait un moins bon arrimage entre les deux facultés. Il dit avoir eu connaissance de quelques cas de cette nature survenus entre la FAS et la Faculté de médecine.

M. Lalande répond que c'est tout à fait l'inverse qui est visé. Conscient de cette réalité, c'est une des raisons qui motivent la mise en place d'un Conseil interfacultaire, qui se veut être un lieu d'échange et de coordination du développement de la santé publique à l'UdeM. Ceci étant dit, le cœur du développement de la santé publique à l'UdeM se fera à l'École de santé publique.

M. Dumont est d'avis qu'il serait utile qu'un retour soit fait sur l'échec de l'interdisciplinarité au sein de l'école virtuelle afin d'en comprendre les causes. Au sujet des coûts, il dit constater que la création de l'ESPUM consiste en un déplacement latéral de professeurs et d'étudiants, et qu'en conséquence il n'y a pas de gain quant au nombre d'étudiants qui seront recrutés. Considérant l'augmentation des coûts associés à la création d'une faculté, entre autres, pour la création de postes de doyen et de vices-doyens, il demande si le Comité de planification s'est assuré qu'il y aurait une augmentation de clientèle étudiante suffisante lors de l'entrée en fonction des cadres académiques. D'autre part, il déplore que la création d'une école facultaire ait pour effet d'affaiblir considérablement la Faculté de médecine, en raison du transfert de 12 M\$ en budget de recherche vers l'école, faisant ainsi perdre à la Faculté de médecine son premier rang en recherche au sein de l'Université. En terminant, il dit ne pas retrouver dans le document de présentation une préoccupation concernant des liens entre l'École de santé publique et les autres universités de Montréal et du Québec, ce qui lui paraît pourtant éminemment souhaitable. S'adressant aux quatre représentants du secteur santé publique, il leur demande si cette perspective fait partie de leurs préoccupations.

En réponse au premier commentaire, M. Lalande observe que des programmes interdisciplinaires se développent de plus en plus à l'UdeM et qu'on ne peut pas parler d'échec de l'interdisciplinarité à l'UdeM mais plutôt de l'échec des structures de l'École de santé publique virtuelle. En ce qui a trait à la question de la croissance des clientèles, il confirme que l'École est basée sur un développement de formation dont les grandes lignes ont été exposées dans sa présentation, et il informe que d'autres développements se font avec les facultés. Il réitère qu'à l'instar des autres facultés de l'Université, l'École devra faire la « preuve » de sa rentabilité, ou du moins de sa capacité à générer des clientèles. Cependant, jusqu'à maintenant ce secteur a démontré suffisamment de dynamisme pour anticiper que cette faculté soit viable. Quant à la question d'affaiblir la Faculté de médecine, il ne pense pas que la création de l'École de santé publique et le transfert de ressources va appauvrir la Faculté de médecine et diminuer son positionnement en regard des autres facultés à l'Université. Enfin, en ce qui concerne les liens avec les autres universités, il confirme que le projet d'École de santé publique de l'UdeM suscite beaucoup d'intérêt parmi les gens de la communauté de santé publique, entre autres, de l'Université de Sherbrooke, à laquelle le recteur faisait référence, et de l'Université Laval, qui aurait aimé aller de l'avant avec un projet d'école nationale de santé publique, qui ne voit toutefois pas le jour. L'installation de l'École de santé publique au centre-ville a suscité beaucoup d'intérêt également du côté de l'UQAM, notamment de l'Institut santé et société. L'Université de Sherbrooke et l'Université McGill ont aussi manifesté une certaine volonté d'arrimage. Cependant à cette étape-ci, il est fait peu mention de ces aspects qui ne sont pas essentiels à la création de l'École.

Le recteur désire faire remarquer à M. Dumont que les 12 M\$ en moins correspondent également à 12 M\$ de dépenses en moins. Comme le mandat est transféré avec le budget et les ressources, l'impact est neutre. La taille de la Faculté de médecine s'en trouvera réduite, mais la faculté ne sera pas affaiblie pour autant.

M. André Dufresne qui a passé la plus grande partie de sa carrière à l'Université McGill, indique qu'il a joint l'UdeM pour ce fameux projet d'École de santé publique. Il considère que l'Université a une occasion unique de mettre en place cette École, et ce malgré les difficultés rencontrées notamment lors du cheminement de plusieurs nouveaux projets de programmes dans le domaine dans la santé environnementale et de la santé au travail à la sous-commission des études, ou à la Commission des études. Il dit avoir été particulièrement intéressé par les opportunités que l'École facultaire ouvre pour développer des projets d'enseignement de grande qualité pour le bénéfice des étudiants. Il mentionne un projet de baccalauréat en santé, sécurité et environnement qu'il est à développer avec la Faculté de médecine, la FAS et la Faculté de l'aménagement et qu'il espère avoir la possibilité de réaliser.

M. Claude Viau qui a pris part aux projets d'école de santé publique depuis 1992, se dit intimement convaincu qu'avec ce projet l'Université est en train d'écrire l'histoire. Il mentionne qu'il a été informé que l'Université Laval songe à nouveau à créer une école de santé publique. À titre de directeur de

l'IRSPUM, il est en mesure de constater l'intérêt des chercheurs pour des projets interdisciplinaires. En tant que lieu un peu plus neutre qu'un lieu facultaire davantage disciplinaire, l'IRSPUM attire des chercheurs qui viennent d'à peu près toutes les facultés et qui s'unissent autour de projets de recherche interdisciplinaires. Il donne l'exemple d'un projet de recherche sur la thématique du vieillissement qui réunit des chercheurs des domaines des sciences infirmières, de la psychologie et de l'administration de la santé. Il plaide en faveur de la création de cette l'École facultaire qui contribuera à créer des lieux d'accueil fondamentaux de l'interdisciplinarité et de l'interfacultarité et qui permettra à l'UdeM de gagner une position unique.

M. Milton Campos désire savoir si le domaine de la santé mentale fera partie de l'École de santé publique. Le cas échéant, il désire savoir comment on compte aborder cette question très importante du point de vue de la santé publique.

Mme Potvin indique que le Département de médecine sociale et préventive compte un professeur dont le domaine d'intérêt est la santé mentale et que quelques cours sont offerts en santé mentale, notamment en épidémiologie de la santé mentale. De la recherche en santé mentale est également réalisée avec d'autres facultés. Elle observe qu'il s'agit d'un domaine à consolider au sein de l'École dans le cadre de projets passerelles avec d'autres facultés, puisqu'à son avis l'École ne peut porter seule cette problématique. Elle ajoute que le domaine général de la santé publique mentale est un problème en émergence et que dans la foulée du *Rapport Kirby*, des plans d'action et des budgets sont toujours attendus. Elle confirme qu'il s'agit d'une grande préoccupation de l'École qui devra se réaliser dans des programmes conjoints avec d'autres facultés.

M. Viau mentionne qu'il y a au sein de l'IRSPUM une équipe de recherche en santé mentale au travail. Il ajoute que depuis le regroupement des unités de santé publique au 7101 avenue du Parc, des échanges ont déjà eu lieu avec les chercheurs de cette équipe et que des intentions de projets de recherche sont dans l'air. Il se dit confiant qu'il puisse y avoir des répercussions également au niveau de l'enseignement.

M. Blais mentionne qu'un professeur associé du Département d'administration de la santé est rattaché à l'Institut Douglas en santé mentale et que la directrice scientifique de l'Hôpital Rivière-des-Prairies est également professeure de clinique au sein de ce département. Donc, sans avoir toute l'expertise à l'interne, les liens qui existent avec ces instituts en santé mentale favoriseront le développement de projets en santé mentale.

M. Gilles Lavigne, doyen de la Faculté de médecine dentaire, se dit fortement en faveur de la création de l'ESPUM. Faisant état des énormes défis actuels de la société, dont plusieurs relèvent du domaine de la santé publique, il estime qu'il faut une équipe forte et indépendante des autres facultés pour vraiment changer les choses, d'où la nécessité de créer cette École de santé publique facultaire. Évoquant notamment les problèmes en gériatrie, les problèmes découlant des inégalités sociales ou encore l'accès aux soins pour les immigrants, il fait valoir l'importance d'avoir des intervenants en santé publique pour informer et influencer les doyens, accaparés par les contraintes budgétaires et les pressions de divers organismes, afin de rééquilibrer un poids dans une société fortement capitaliste et un peu trop comptable.

M. Hugues Cormier, qui est psychiatre et qui a travaillé trois années dans le domaine de la santé publique aux universités Harvard et John Hopkins, estime que la problématique de la santé mentale est un défi de santé publique populationnelle qui concerne l'ensemble des facultés de l'Université, il cite en exemple la musique qui contribue beaucoup à la santé mentale. Il se dit toutefois un peu déçu que le niveau d'interdisciplinarité ne soit pas plus développé dans le projet actuel. Il considère enfin que la création de l'École de santé publique n'enlève absolument rien aux cliniciens de divers domaines qui auront à faire face aux défis populationnels, citant entre autres la psychiatrie sociale et préventive, la pédiatrie sociale et préventive, et la cardiologie sociale et préventive. Cela étant, il estime qu'il ne faut pas percevoir la création d'une école de santé publique comme étant un appauvrissement du mandat et de la mission des autres facultés et certainement pas de la Faculté de médecine.

M. Pineault mentionne qu'une consultation menée par la FAÉCUM auprès des associations des étudiants de l'école de santé publique a permis de constater que le concept d'autonomie de gestion a suscité beaucoup d'intérêt parmi les étudiants. C'est pour cette raison que les représentants de la FAÉCUM ont fait plusieurs interventions aujourd'hui au sujet de leur représentation. Les étudiants tiennent

absolument à pouvoir se prononcer sur le développement des programmes et des différents cours à l'École de santé publique.

M. Portugais remercie l'ensemble des collègues de la Faculté de médecine et des secteurs médicaux pour leurs vibrants plaidoyers en faveur de la création de l'École. Sans remettre en doute la désirabilité de ce projet, il rappelle qu'une ponction de 1.5 % sur les budgets des unités est prévue dans les orientations budgétaires pour dégager une somme de 5,2 M\$ par année pour le remboursement de la dette. Dans ce contexte, il aurait souhaité que le projet contienne des éléments sur le budget et sur les coûts, permettant de se prononcer sur la faisabilité de cette école. En écho à son collègue McFalls, il soulève la question du code CLARDER qui implique que les départements de santé publique qui rapportent peu devront bénéficier d'une péréquation provenant de l'ensemble des autres facultés et départements. Par ailleurs, il dit ne pas être convaincu par l'argument selon lequel si l'Université ne réalise par le projet maintenant, d'autres le feront à sa place. À cet égard, il déplore que la documentation ne fasse pas état des raisons pour lesquelles d'autres universités ont renoncé à créer une école de santé publique. En conclusion, il estime qu'il faut agir de manière responsable et examiner les crédits qui vont être associés à ce projet-là avant d'en adopter les principes.

M. Lalande tient d'abord à signaler qu'il ne pense pas que les autres universités ont abandonné l'idée de créer une école de santé publique. Il précise que l'UdeM est la seule université au Québec qui possède une si grande concentration d'expertise en santé publique, ce qui fait que c'est elle qui porte le projet d'École de santé publique au Québec depuis des années. Cependant d'autres universités qui ont également une expertise en santé publique voudraient bien l'imiter, et il se dit convaincu que si l'UdeM ne met pas son projet de l'avant, d'autres le feront. Sur la question des budgets et des coûts, il réitère que l'École de santé publique a à rendre compte aux comités de planification et du budget ainsi qu'au Conseil de l'Université, mais n'a pas à le faire devant l'Assemblée. Il rappelle que l'Assemblée se penche sur les grandes orientations, ce qui fait l'objet du présent projet de création d'une faculté, qui met l'accent sur les principes, l'histoire et la pertinence. Laissons à chacune des instances compétentes le soin de décider si le reste va de soi, conclut-il.

Estimant que l'Assemblée a délibéré sur le sujet, le recteur propose le vote.

M. McFalls demande le vote secret.

Aux fins de la tenue du vote secret, l'Assemblée désigne Mmes Anne Mc Manus et Karine Tousignant, du Secrétariat général, pour agir comme scrutatrices.

M. Schiettekatte soulève un point d'ordre pour signaler que selon le règlement, une personne qui est déjà intervenue ne devrait pas pouvoir demander le vote. Deuxièmement, il rappelle que l'Assemblée doit indiquer si elle prête à voter et, le cas échéant, elle doit ensuite se prononcer sur la demande de vote secret.

L'Assemblée ayant indiqué qu'elle était prête à voter, Mme Lisette Gagnon propose le vote. Cette proposition est appuyée. M. McFalls demande le vote secret.

M. Pineault soulève un point d'ordre, indiquant que selon le « Code L'Espérance », la majorité simple est requise pour adopter une proposition de vote secret. Et par défaut, la procédure de vote sur cette proposition se fait à main levée. Ce qui est confirmé par la présidente des délibérations, après vérification.

M. Portugais soulève un point d'ordre estimant que la demande de vote secret est une proposition incidente en vertu de la règle 59.

Après vérification dans le Code L'Espérance, le secrétaire général confirme qu'une majorité simple est requise pour adopter une proposition de vote secret.

M. Lalande précise que la règle 78 spécifie que tout membre peut demander que l'on procède par vote secret et que cette proposition n'est pas sujette à débat, mais doit faire l'objet d'un vote.

L'Assemblée procède au vote en regard de la proposition de vote secret et la rejette à la majorité des voix.

L'Assemblée procède ensuite au vote sur la proposition principale qui se lit comme suit : « Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée universitaire recommande la création d'une École de santé publique de type facultaire à l'Université de Montréal. » La proposition est adoptée à l'unanimité.

En terminant, le recteur est heureux de souligner qu'il s'agit de la première création d'une faculté à l'Université de Montréal depuis une quarantaine d'années.

AU-545-11

PROCHAINE SÉANCE

AU-545-11

La prochaine séance aura lieu le lundi 21 janvier 2013, à 14 h.

AU-545-12

CLÔTURE DE LA SÉANCE

AU-545-12

Le recteur remercie Mme Frédérique Gardye qui a agi comme suppléante au président des délibérations, l'Assemblée la remercie également par des applaudissements. Le recteur remercie ensuite M. Mario Roy, technicien de la DGTIC, pour son soutien avec le nouveau système électronique, et toutes les personnes qui ont travaillé au réaménagement de la salle M-415, ajoutant que l'Assemblée vient peut-être de faire son dernier vote avec des bulletins papier.

En terminant, le recteur souhaite aux membres de l'Assemblée de joyeuses fêtes remplies de repos et il adresse ses meilleurs vœux de santé, de sérénité, et collectivement de prospérité pour 2013.

La séance est levée à 16 h 50.

Adopté tel que modifié le 21 janvier 2013 – Délibération AU-546-2

Le président

Le secrétaire

Guy Breton

Alexandre Chabot